

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 2/I

Séance du mardi 14 septembre 2010, première partie

Présidence de M. Roland Rapaz (Soc.), président

Sommaire

Ordre du jour	49
Ouverture de la séance	55

Divers :

Prestation de serment de M ^{me} Manuela Marti (Soc.), remplaçant M ^{me} Sylvie Favre Truffer (Soc.), démissionnaire	55
--	----

Communications :

1. Assemblée générale de Lausanne Région	56
2. Commission permanente des finances. Organisation du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	60

Lettres :

1. Retrait par M ^{me} Isabelle Truan de sa motion « Pour une délégation représentative des membres du Conseil communal dans les Conseils d'administration des fondations et des sociétés appartenant à la Ville de Lausanne » (M ^{me} Isabelle Truan)	55
2. Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N° 2010/25 (Municipalité)	56
3. Axes forts de transports publics (M. Daniel Brélaz)	57
4. Démission du Conseil communal de M. Serge Segura (LE) (M. Serge Segura)	61
5. Demande de modification de l'ordre du jour pour l'interpellation « A propos de l'influence de la 4 ^e révision de la Loi sur l'assurance chômage sur le budget communal 2011 » (M ^{me} Nicole Graber)	62

Questions :

N° 81 Question N° 81 de M. Pierre-Antoine Hildbrand (M. Pierre-Antoine Hildbrand)	57
N° 85 Question N° 85 de M ^{me} Florence Germond (M ^{me} Florence Germond)	58

Interpellations :

1. « Manque-t-il des candélabres à la route de la Claie-aux-Moines ? » (M. Jean-François Cachin). <i>Dépôt</i>	60
2. « CIO, fédérations et organisations sportives internationales à Lausanne : quelles contributions au sport local et amateur ? » (M. Jean Tschopp). <i>Dépôt</i>	60
3. « «Ecole à journée continue» : où en est-on ? » (M. Mathieu Blanc et consorts). <i>Dépôt</i>	60
4. « La Ville laissera-t-elle couler la CGN ? » (M ^{me} Rebecca Ruiz et consorts). <i>Dépôt</i>	60

Motions :

1.	«Pour qu’une altercation de préau ne se termine pas au couteau» (M. Philippe Jacquat et consorts).	
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Roland Rapaz, rapporteur	76
	<i>Discussion</i>	77
2.	«Pour une stratégie globale et durable en matière de locaux dédiés à l’Administration... ou comment éviter que l’amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable» (M. Gilles Meystre). <i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Sylvianne Bergmann, rapportrice	79
	<i>Discussion</i>	80

Postulats :

1.	«Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolières et écoliers de 5 ^e et de 6 ^e année primaire» (M ^{me} Florence Germond). <i>Dépôt</i>	60
2.	«Pour un réaménagement de la place de la Riponne» (M ^{me} Magali Zuercher). <i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Solange Peters, rapportrice.	81
	<i>Discussion</i>	82
3.	«Bons sens cyclistes pour les rues à sens unique» (M. Vincent Rossi et consorts). <i>Rapport polycopié</i> de M. Roland Philippoz, rapporteur	82
	<i>Discussion</i>	83

Questions orales	62
-----------------------------------	----

Préavis :

N° 2010/25	Construction d’une chaufferie à la Step pour le développement du réseau de chauffage à distance (Services industriels)	65
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Guy Gaudard, rapporteur	71
	<i>Discussion</i>	72

Ordre du jour

2^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 14 septembre 2010 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment du/de la vient-ensuite (Soc.) remplaçant M^{me} Sylvie Favre Truffer (Soc.), démissionnaire.
2. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

R84. *Motion de M. Philippe Jacquat et consorts*: «Pour qu'une altercation de préau ne se termine pas au couteau.» (SPS, EJE). ROLAND RAPAZ.

R87. *Motion de M. Gilles Meystre*: «Pour une stratégie globale et durable en matière de locaux dédiés à l'Administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable.» (CLP). SYLVIANNE BERGMANN.

R88. *Postulat de M^{me} Magali Zuercher* pour un réaménagement de la place de la Riponne. (Trx). SOLANGE PETERS.

R89. *Postulat de M. Vincent Rossi et consorts*: «Bons sens cyclistes pour les rues à sens unique.» (Trx). ROLAND PHILIPPOZ.

R90. *Postulat de M. Guy Gaudard*: «Bornes de charge pour véhicules électriques à quatre roues.» (SI). NICOLE GRIN.

R91. *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pour une agriculture de proximité vivante et viable: la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait.» (CLP). ANDRÉ MACH.

R94. *Pétition des Amis de la Cité et consorts (308 sign.)*: «Sauvons Looping.» (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

R95. *Postulat de M. Jean-François Cachin*: «Il ne s'agit pas de prévoir le futur, mais d'être préparé au futur.» (Trx). ALAIN HUBLER.

R96. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «Renforcer la présence policière en ville par la création de huit nouveaux postes à Police-secours.» (SPS);

Postulat de M. Fabrice Ghelfi: «Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise.» (SPS). BENOÎT BIÉLER.

R98. *Rapport-préavis N° 2009/65*: Piscines des centres omnisports. Réponse au postulat de M. Marc-Olivier Buffat. (SPS, EJE). BENOÎT BIÉLER.

R99. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle optimale de la sécurité dans les établissements qui ouvrent leurs portes à un nombre public ?» (SPS). CLAUDE METTRAUX.

R100. *Postulat de M. Bertrand Picard* pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne. (SSE). MARLÈNE BÉRARD.

R101. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Règlement interdisant la mendicité en ville de Lausanne.» (SPS). YVES FERRARI.

R103. *Rapport-préavis N° 2010/3*: Réponse à une motion et à un postulat concernant la Direction des Services industriels. (SI). GIAMPIERO TREZZINI.

R106. *Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Centre du village de Vers-chez-les-Blanc, n'oublions pas la 3^e étape.» (EJE). EVELYNE KNECHT.

R108. *Rapport-préavis N° 2010/1*: Réponse à trois postulats concernant la Direction de la sécurité publique et des sports. (SPS). VINCENT ROSSI.

R109. *Postulat de M. Guy Gaudard*: «SSL = Un seul toit.» (SSE, CLP). ALAIN HUBLER.

R110. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller et consorts*: «Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne.» (AGF). MYRIAM TÉTAZ.

R112. *Rapport-préavis N° 2009/64*: Réponse à la pétition de M^{me} Sandrine Ebassi-Egger et des habitants du quartier de la Colline. (Trx). CLAUDE GRIN.

R113. *Postulat de M^{me} Magali Zuercher*: «Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ?» (Trx). ROLAND RAPAZ.

R115. *Rapport-préavis N° 2010/5*: «Pour une meilleure équité dans la prise en charge des plans partiels d'affectation». Réponse au postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann pour la Commission de gestion. (Trx). ALAIN HUBLER.

R116. *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand* pour un Règlement lausannois sur les participations de la Ville – Plus de transparence et de responsabilités. (AGF). NICOLAS GILLARD.

R117. *Rapport-préavis N° 2010/8*: Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer intitulé: «Pour que le site internet www.lausanne.ch s'enrichisse de lettres d'information.» (AGF). COMMISSION DE GESTION (SYLVIANNE BERGMANN, présidente).

R1. *Rapport-préavis N° 2010/2*: Réponse à deux motions, trois postulats et une pétition concernant la Direction des travaux. (Trx). AXEL MARION.

R2. *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina*: «La santé des populations c'est aussi l'affaire des Villes!» (SSE). ROLAND PHILIPPOZ.

R3. *Pétition de l'Association Route du Signal et consorts (207 sign.)*: «Pour une voie à sens unique à la route du Signal». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (NKIKO NSENGIMANA).

R4. *Rapport-préavis N° 2010/12*: Postulat de M. Roland Rapaz «Pour la construction d'une liaison praticable pour tout un chacun entre le Flon et Sévelin». Postulat de M. Charles-Denis Perrin «Pour l'étude d'une station du TSOL à Sévelin». (Trx). JEAN TSCHOPP.

R5. *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina*: «Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne». (SPS). NKIKO NSENGIMANA.

R6. *Postulat de M^{me} Elisabeth Wermelinger*: ««Espace Riponne»: la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés». (SSE). JEAN-LUC CHOLLET.

R7. *Postulat de M. Maurice Calame et consorts*: «Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des SI. Demande d'une étude d'un plan partiel d'affectation». (Trx). JEAN MEYLAN.

R9. *Préavis N° 2010/25*: Construction d'une chaufferie à la Step pour le développement du réseau de chauffage à distance. (SI). GUY GAUDARD.

R10. *Pétition de M. Basile Zweifel (1 sign.)* concernant les deux-roues en ville de Lausanne. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI72. *Motion de M. Gilles Meystre*: «Les conventions de subventionnement: pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat». (17^e/1.6.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI73. *Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer*: «Pour une publication plus dynamique du Bulletin du Conseil communal». (18^e/15.6.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI74. *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer*: «Pour que les associations à but idéal puissent s'exprimer par voie d'affichage libre.» (18^e/15.6.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI75. *Postulat de M. Bertrand Picard et consorts*: «Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés». (19^e/29.6.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI1. *Postulat de M. François Huguenet*: «Pour que les taxis lausannois prennent en charge les enfants!» (1^{re}/31.8.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI2. *Motion de M. Guy Gaudard*: «Cautionnons... ce qui doit l'être.» (1^{re}/31.8.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI3. *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina*: «De l'éolien bon pour le paysage et la qualité de vie!» (1^{re}/31.8.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI4. *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts* pour l'acquisition de rames supplémentaires pour le métro m2. (1^{re}/31.8.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

INT3. *Interpellation urgente de M. Mathieu Blanc et consorts*: «La Municipalité lausannoise confie-t-elle le projet du bistrot social au Canton pour contourner la volonté populaire exprimée lors du vote du 8 juillet 2007?» (1^{re}/31.8.10). RÉPONSE MUNICIPALE.

INT37. *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts*: «Culture: après les «pétouillages», les cafouillages. De la clarté, s.v.p.!» (10^e/2.2.10) [CLP/17.3.10]. DISCUSSION.*

INT38. *Interpellation de M. Cédric Fracheboud*: «Des artistes totalement allumés pas au fait des règlements communaux». (11^e/16.2.10) [SPS/3.3.10]. DISCUSSION.*

INT39. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Que fait le bureau d'intégration canine, avec ses missions de police, dans le Service du logement et des gérances?» (12^e/2.3.10) [CLP, SPS/31.3.10]. DISCUSSION.*

*Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

INT41. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Interdiction des fenêtres publicitaires suisses de la chaîne privée française M6, pourquoi une telle précipitation de nos Autorités municipales?» (10^e/2.2.10) [SI/21.4.10]. DISCUSSION.*

INT42. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «La gauche offre une formation à plus de 400 collaborateurs de la Ville aux frais des contribuables.» (13^e/16.3.10) [SSE/21.4.10]. DISCUSSION.*

INT44. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Intégration du LEB aux tl, que doit-on penser?» (7^e/9.12.08) [AGF/21.4.10]. DISCUSSION.*

INT45. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Fonds mondial de solidarité numérique, où va l'argent de nos contribuables?» (7^e/9.12.08) [AGF/21.4.10]. DISCUSSION.*

INT46. *Interpellation de M^{me} Florence Germond*: «Péréquation financière fédérale: quels bénéfices pour Lausanne?» (7^e/9.12.08) [AGF/28.4.10]. DISCUSSION.*

INT50. *Interpellation de M. Pierre Santschi*: «Antennes de téléphonie mobile dans la commune.» (9^e/19.1.10) [Trx/19.5.10]. DISCUSSION.*

INT51. *Interpellation de M. Gilles Meystre*: «TSHM: HS HM? – Travailleurs sociaux hors murs: hors service hors murs?» (14^e/13.4.10) [EJE/19.5.10]. DISCUSSION.*

INT52. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «La «Police urbaine de proximité» portait les fruits prometteurs d'une diminution de l'insécurité.» (3^e/6.10.09) [SPS]. DISCUSSION.*

INT1. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Application de la Loi fédérale sur les étrangers et de la Loi d'application dans le canton de Vaud de la législation fédérale sur les étrangers.» (15^e/27.4.10) [SPS/21.7.10]. DISCUSSION.*

INT2. *Interpellation de M^{me} Nicole Graber*: «A propos de l'influence de la 4^e révision de la Loi sur l'assurance chômage sur le budget communal 2011.» (16^e/11.5.10) [SSE/23.6.10]. DISCUSSION.*

INT4. *Interpellation de M^{me} Esther Saugeon*: «Accueil de jour, une pression supplémentaire sur les finances de la Ville à partir de 2011.» (18^e/15.6.10) [EJE/25.8.10]. DISCUSSION.

Prochaines séances: **28.9** (19 h 30), **12.10** (18 h 00, séance double), **9.11** (18 h 00, séance double), **23.11** (19 h 30), **7.12** (18 h 00, séance double) et **8.12** (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président:
Roland Rapaz

La secrétaire:
Vanessa Benitez Santoli

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

23.6.09 *Projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts*: «Instauration d'une commission des tarifs et émoluments». (AGF). NKIKO NSENGIMANA.

2.2.10 *Préavis N° 2009/66*: Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM SA). Nouvelle convention entre les Communes de Lausanne, de Prilly et de Renens. (SPS). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

16.2.10 *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp*: «Un travail avant l'aide sociale: une mesure adéquate pour notre Commune». (SSE). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.

16.2.10 *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Vidy–Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de semaine.» (Trx). PHILIPPE MIVELAZ.

2.3.10 *Postulat de M. Charles-Denis Perrin*: «De la micro-informatique sans macro-crédit?» (AGF). OLIVIER MARTIN.

2.3.10 *Postulat de M. Philippe Mivelaz* pour une réduction des déchets ménagers à la source. (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

2.3.10 *Postulat de M^{me} Florence Germond et consorts* pour l'étude d'un tunnel de profondeur nulle à Saint-François. (Trx). MAURICE CALAME.

2.3.10 *Motion de M. Gilles Meystre* demandant à la Municipalité d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces par l'installation ciblée de caméras de vidéosurveillance sur les quartiers de la Riponne, Saint-Laurent, Bel-Air/Chauderon, Flon, Gare et les passages souterrains du centre ville. (SPS). FRANÇOISE LONGCHAMP.

16.3.10 *Rapport-préavis N° 2010/9*: Accès à la formation postobligatoire pour les migrants sans autorisation de séjour. Réponse à la motion de M. Alain Hubler intitulée «Une formation professionnelle pour les sans-papiers». (EJE). NICOLAS GILLARD.

16.3.10 *Pétition de M. Carl K. Gossweiler (1 sign.)* pour la limitation de la circulation inutile et abusive dans les zones de loisirs et la mise de ces dernières sous la sauvegarde du public. (SSE, Trx, SPS, AGT). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.04.10 *Rapport-préavis N° 2010/11*: Avenue de Beau lieu – Avenue Vinet: réduction de trafic. Réponse aux pétitions de M^{me} Tatiana Taillefert et de M^{me} Anne Decollogny et consorts. (Trx). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.

13.04.10 *Rapport-préavis N° 2010/13* : Règlement pour la Municipalité. Révision partielle. Réponse au postulat de M. Fabrice Ghelfi : «Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques». (AGF). ROLAND OSTERMANN.

13.04.10 *Postulat de M^{me} Evelyne Knecht et consorts* : «Un Capitole pour une capitale». (CLP). OLIVIER MARTIN.

13.04.10 *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* : «Les DDPs à qui et pour quoi ?» (CLP). SERGE SEGURA.

13.04.10 *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz* : «Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance». (Trx). MURIEL CHENAUX MESNIER.

13.04.10 *Motion de M^{me} Isabelle Truan* : «Pour une délégation représentative des membres du Conseil communal dans les Conseils d'administration des fondations et des sociétés appartenant à la Ville de Lausanne». (AGF). ANDRÉ MACH.

13.04.10 *Motion de M^{me} Elisabeth Müller* : «Le contournement de la place de la Sallaz : des millions dépensés sans raison ?» (Trx). NICOLE GRIN.

11.05.10 *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet* : «Réponse à la croissance de la mendicité, allons-y pas à pas...» (SPS, SSE, EJE);

Postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts : «Mendicité à Lausanne : pour une étude approfondie du problème permettant d'apporter des solutions adéquates des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique, sécuritaire et humain». (SPS, EJE, SSE);

Postulat de M. Jean Tschopp : «Situation des Roms à Lausanne : quel dispositif face à la mendicité et aux travaux illégaux des mineurs ?» (SPS, SSE, EJE);

Motion de M. Cédric Fracheboud demandant l'étude par la Municipalité d'un dispositif de signalement, d'encadrement, de coercition (dissuasion et interdiction) de l'aumône auprès d'enfants qui s'adonnent à la mendicité ou exercent des travaux illégaux en ville de Lausanne. (SPS, SSE, EJE). SERGE SEGURA.

1.6.10 *Rapport-préavis N° 2010/18* : Politique municipale en matière de vie nocturne : participation au PAct-Alcool cantonal, report, de 05 h 00 à 06 h 30, de l'ouverture, les samedis et dimanches matin, des établissements de jour servant de l'alcool, développement d'une approche pédagogique active au sein de la Brigade de la jeunesse, et réponses à la motion de M^{me} Françoise Longchamp «invitant la Municipalité à examiner la manière dont elle pourrait réaliser, en collaboration avec les institutions œuvrant en la matière et les entreprises locales, une grande campagne de prévention générale des problèmes d'alcool chez les jeunes», au postulat de M^{me} Florence Germond «Pour renforcer la prévention de la violence et celle liée à la

consommation excessive d'alcool à Lausanne», ainsi qu'au postulat de M^{me} Françoise Longchamp «Incitons les établissements publics de nuit à signer la Charte de 2004.» (SPS, AGF, EJE). ELISABETH WERMELINGER.

1.6.10 *Préavis N° 2010/19* : Immeuble de la rue Curtat 14 à Lausanne. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie avec cession du bâtiment en vue de sa rénovation. (CLP). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.

15.06.10 *Rapport-préavis N° 2009/3bis* : Politique communale en matière de drogue. Réponse au postulat Françoise Longchamp et consorts «Pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée» et réponse au postulat Stéphane Michel «pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes». Réponse à la pétition «Pas de bistrot social à César-Roux». (SSE, SPS, EJE). YVES FERRARI.

15.06.10 *Préavis N° 2010/22* : Lausanne, capitale olympique. Demande de crédit-cadre. (SPS). PHILIPPE MIVELAZ.

15.06.10 *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : «Restituons la place Saint-François aux piétons et aux bus.» (Trx). OLIVIER MARTIN.

15.06.10 *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : «Le Chalet-à-Gobet, la porte d'entrée de Lausanne». (AGF, Trx). GIANFRANCO GAZZOLA.

15.06.10 *Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : «Le développement durable, c'est aussi... une Administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits de leur Administration.» (AGF). PHILIPPE JACQUAT.

15.06.10 *Motion de M. Fabrice Ghelfi, pour la Commission des finances* : «Axes forts de transports publics : pour une information complète du Conseil communal». (Trx, AGF). PHILIPPE CLIVAZ.

15.06.10 *Postulat de M. Fabrice Ghelfi* : «Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé». (AGF, SSE, EJE). FLORIAN RUF.

15.06.10 *Rapport-préavis N° 2010/23* : Immeuble avenue des Toises 14. Pour un nouveau modèle de bibliothèque dans un jardin public. Demande de crédit d'ouvrage. Réponse aux motion, postulat et pétitions : Evelyne Knecht «Pour le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos», Caroline Alvarez et consorts «Une ouverture étendue, des espaces de rencontres et des outils modernes pour la Bibliothèque municipale lausannoise», Sylvie Pagano-Studer «Pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos», Carl Kyril Gossweiler «Pour affecter l'immeuble des Toises 14 à des œuvres d'utilité publique ou de bienfaisance», Carl Kyril Gossweiler «Pour un jardin public à l'avenue des Toises 14». (CLP, Trx). EVELYNE KNECHT.

29.6.10 *Motion de Mme Elisabeth Müller*: «PPA Front Jomini: pour plus de participation!» (Trx). FRANÇOISE LONGCHAMP.

29.6.10 *Postulat de Mme Isabelle Mayor et consorts*: «Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois: à la (re)découverte du goût en ménageant l'environnement!» (EJE). STÉPHANE MICHEL.

29.6.10 *Postulat de M. Alain Hubler*: «Et si on rétablissait la clause du besoin?» (SPS). PIERRE SANTSCHI.

29.6.10 *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts* pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois. (AGF). CLAUDE METTRAUX.

29.6.10 *Motion de Mme Rebecca Ruiz et consorts*: «Places d'apprentissage: atteindre les 5%». (AGF). ALAIN HUBLER.

29.6.10 *Motion de Mme Isabelle Truan*: «Densification urbaine, un tout». (Trx). JEAN-LOUIS BLANC.

29.6.10 *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Une allocation annuelle aux anciens sapeurs-pompiers volontaires oui, mais quel montant?» (SPS). BLAISE MICHEL PITTON.

29.6.10 *Postulat de Mme Nicole Graber*: «Pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne». (Trx). BENOÎT BIÉLER.

29.6.10 *Postulat de M. Jean Tschopp*: «Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées». (AGF). YVAN SALZMANN.

29.6.10 *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «La Cour des comptes met le doigt sur la très mauvaise gestion de la Caisse de pensions de la Ville et relève le problème du cumul des mandats entre la Municipalité et la gouvernance de la Caisse de pensions CPCL.» (AGF). NICOLAS GILLARD.

29.6.10 *Motion de M. David Payot*: «La sécurité est l'affaire du public.» (SPS). JEAN-LUC CHOLLET.

29.6.10 *Postulat de M. Cédric Fracheboud*: «Mettons des limites claires pour que les passages sous-voies et les escaliers de la ville ne deviennent pas des nids propices à un fort sentiment d'insécurité!» (Trx, SPS). GÉRARD CHAPPUIS.

31.8.10 *Préavis N° 2010/26*: Plan partiel d'affectation au «Château Fallot». Addenda au plan légalisé N° 713 du 23 janvier 2004. (Trx). MARTINE FIORA-GUTTMANN.

31.8.10 *Préavis N° 2010/27*: Remplacement des modules d'ultrafiltration, du matériel de supervision et des automates programmables de l'usine de production d'eau potable de Lutry. (Trx). JEAN MEYLAN.

31.8.10 *Motion de Mme Evelyne Knecht*: «Rétablir la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette». (AGF). EVELYNE KNECHT.

31.8.10 *Postulat de Mme Elisabeth Müller* pour une nouvelle réglementation du stationnement sur le domaine public. (Trx). ALAIN HUBLER.

31.8.10 *Postulat de M. Stéphane Michel* pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne. (Trx). SOPHIE MICHAUD GIGON.

31.8.10 *Postulat de M. David Payot*: «Rapport de la Cour des comptes sur la CPCL: pour un débat complet». (AGF). JEAN-LUC CHOLLET.

31.8.10 *Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «La présence régulière d'armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité.» (SPS). THÉRÈSE DE MEURON.

31.8.10 *Préavis N° 2010/28*: Arsenic – centre d'art scénique contemporain. Rénovation de l'enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, surélévation de la toiture du corps central, réaffectation de l'étage des ailes nord et sud. (CLP, Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

31.8.10 *Rapport-préavis N° 2010/29*: Politique municipale en matière de vidéosurveillance. Réponse à la motion Marc-Olivier Buffat demandant l'étude de l'opportunité de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne. Projet de règlement communal sur la vidéosurveillance. (SPS, AGF, CLP, Trx, EJE, SSE, SI). NICOLE GRIN.

31.8.10 *Pétition de Mme Catherine Naouali et consort*: «Pour l'annulation du financement du Conseil des Jeunes». (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

31.8.10 *Pétition de M. Carl K. Gossweiler*: «Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements exceptionnels pouvant créer un sentiment de peur et/ou d'inquiétude au sein de la population.» (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

31.8.10 *Préavis N° 2010/30*: Société coopérative Cité-Derrière. Projet de construction d'un immeuble de 3 appartements sur la parcelle N° 1984 sise au chemin du Devin à Lausanne. Constitution d'un droit de superficie. (CLP, Trx). JACQUES PERNET.

14.9.10 *Rapport-préavis N° 2010/31*: Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou familles à revenus modestes ou moyens. Mesures d'aides au logement pour les personnes au bénéfice d'un permis de type F. Réponse à la motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts. Réponse au postulat de Mme Anna Zürcher et consorts. (CLP, SSE). JEAN-LUC CHOLLET.

14.9.10 *Rapport-préavis N° 2010/32*: Réponse à une motion et quatre postulats concernant la Direction des travaux. (Trx). YVAN SALZMANN.

14.9.10 *Préavis N° 2010/33*: Crédit complémentaire pour les extensions ordinaires 2010 du télé-réseau des Services industriels. (SI). COMMISSION DES FINANCES.

14.9.10 *Préavis N° 2010/34*: Passage supérieur de l'avenue de Provence. Réfection de l'ouvrage. Assainissement du béton et mise en place d'une étanchéité. (Trx). ALBERT GRAF.

14.9.10 *Rapport-préavis N° 2010/35*: Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet «Les eaux usées lausannoises seront-elles sources d'énergie?» (Trx, SI). CHARLES-DENIS PERRIN.

14.9.10 *Préavis N° 2010/36*: Crédit complémentaire pour les extensions ordinaires 2010 du réseau de chauffage à distance des Services industriels. (SI). COMMISSION DES FINANCES.

II. INTERPELLATIONS

13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12^e/13.3.07) [SSE]. DISCUSSION.

19.1.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet?» (9^e/19.1.10) [Trx, CLP, SPS]. DISCUSSION.

13.4.10 *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: ««la télé»: on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu.» (14^e/13.4.10) [AGF]. DISCUSSION.

11.5.10 *Interpellation de M. David Payot et consorts*: «Besoins en matière d'hébergement d'urgence de nuit: quelques éclaircissements». (16^e/11.5.10) [SSE]. DISCUSSION.

11.5.10 *Interpellation de M. Mathieu Blanc*: «Pour que le municipal en charge de la police veille à l'application du Règlement de police... sous ses fenêtres et ailleurs.» (16^e/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.

11.5.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Pourquoi toujours plus de mineurs participent aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public?» (16^e/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.

15.6.10 *Interpellation de M. Albert Graf et consorts*: «Violences et menaces contre la police aussi à Lausanne?» (18^e/15.6.10). DISCUSSION.

29.6.10 *Interpellation de M. Johan Pain*: «Pour que la direction du Service des sports fasse une enquête administrative sur le management du personnel de la piscine de Mon-Repos.» (19^e/29.6.10) [SPS, AGF]. DISCUSSION.

29.6.10 *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «Quel engagement lausannois en faveur de la «Carte culture»?» (19^e/29.6.10) [CLP]. DISCUSSION.

31.8.10 *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «Préavis N° 2007/24 – Renouvellement des logiciels de gestion des amendes d'ordre et des sentences municipales – état de la situation après plus de trois ans». (1^{re}/31.8.10). DISCUSSION.

31.8.10 *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «Des gitans au Chalet-à-Gobet – Quel est le coût pour notre Ville?» (1^{re}/31.8.10). DISCUSSION.

Séance

du mardi 14 septembre 2010, première partie

Membres absents excusés : M^{me} Marlène Bérard, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M. Jean M'Poy, M. Denis Pache, M. Florian Ruf, M^{me} Sandrine Schlienger, M^{me} Elisabeth Wermelinger, M^{me} Magali Zuercher.

Membres présents	92
Membres absents excusés	8
Effectif actuel	100

A 18 h 00, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Mesdames et Messieurs les Conseillers, il est 18 h 00, le quorum est atteint, je vous prie de prendre place.

En préalable de cette deuxième séance de notre Conseil, j'aimerais toutes et tous vous remercier de votre présence à la réception présidentielle et surtout de la chaleur et de la bonne humeur que vous y avez apportées. Merci.

Par ailleurs, le syndic, M. Daniel Brélaz, nous prie d'excuser son arrivée tardive, autour de 19 h 00. M. Oscar Tosato annonce également un quart d'heure de retard.

Nous entamons les opérations préliminaires par la prestation de serment de M^{me} Manuela Marti. Je prie MM. les huissiers de faire entrer la nouvelle élue et j'invite l'assemblée ainsi que le public à se lever.

Prestation de serment de M^{me} Manuela Marti (Soc.), remplaçant M^{me} Sylvie Favre Truffer (Soc.), démissionnaire

Le président : – Madame Manuela Marti, en tant que nouvelle membre du Conseil communal, vous êtes appelée à prêter le serment que je vais vous lire après l'appel de votre nom. Vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « Je le promets ».

(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de M^{me} Manuela Marti.)

Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession à ce Conseil, vous remets le procès-verbal de l'assemblée de commune certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans cette salle au gré de votre convenance.

Je prie l'assemblée de reprendre place.

Le président : – Nous passons aux communications. Madame la Secrétaire du Conseil.

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – Merci, Monsieur le Président. Le président du Conseil a reçu, en date du 8 septembre 2010, une lettre de M^{me} Isabelle Truan, conseillère communale.

Retrait par M^{me} Isabelle Truan de sa motion « Pour une délégation représentative des membres du Conseil communal dans les Conseils d'administration des fondations et des sociétés appartenant à la Ville de Lausanne »¹

Lettre

Isabelle Truan
Economiste lic HEC
Conseillère communale
Avenue des Bergières 33
CH-1004 Lausanne
Téléphone 4121 6470036
Télécopie 4121 6460300
isabelle.truan@bluewin.ch

Concerne : « Motion : pour une délégation représentative des membres du Conseil communal dans les Conseils d'administration des fondations et des sociétés appartenant à la Ville de Lausanne ».

Conseil communal
Roland Rappaz, président
Hôtel de Ville
1005 Lausanne

Lettre expédiée par courrier électronique
Notre référence: 100908 Motion CA.doc

Lausanne, le 8 septembre 2010

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Je me réfère à ma « motion concernant la représentativité des délégations des membres du Conseil communal dans les Conseils d'administration des fondations et des sociétés

¹BCC 2009-2010, T. II (N° 12/I), p. 262 ; *idem* T. II (N° 13/I), pp. 387-388.

appartenant à la Ville de Lausanne» et vous informe qu'à la fin de la séance de commission qui s'est tenue le 3 juin 2010 j'ai retiré ma motion.

En effet, suite aux propos qui s'y sont tenus, je préfère reprendre le sujet en le complétant avec les informations reçues afin de rebondir par un moyen mieux ciblé.

En vous remerciant vivement de la suite que vous donnerez à ces lignes, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes plus cordiales salutations.

(Signé) *Isabelle Truan*

Assemblée générale de Lausanne Région

Communication

Lausanne, le 7 septembre 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lausanne Région tiendra sa prochaine assemblée générale ordinaire le **jeudi 30 septembre 2010 à 17 h 00 au Mont-sur-Lausanne**.

Comme de coutume, les membres des Conseils communaux et généraux des Communes membres sont invités à assister à cette assemblée, dont nous vous communiquons l'ordre du jour au verso de la présente, en vous laissant le soin de donner à cette invitation la suite qui convient.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire adjoint : Christian Zutter



Lausanne Région

**Assemblée générale ordinaire
de Lausanne Région**

**Jeudi 30 septembre 2010 à 17 h 00
à l'Administration communale du Mont-sur-Lausanne,
route de Lausanne 16 (Parking à disposition)**

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 avril 2010 à Bretigny-sur-Morrens ;
3. Message du président ;
4. Budget 2011 de Lausanne Région (soumis au vote des Communes membres) ;

5. Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) : protocole additionnel à la Convention pour la mise en œuvre commune du PALM (objet soumis au vote des 18 Communes membres du périmètre compact) ;
6. Divers et propositions individuelles.

A l'issue de cette Assemblée, M. André Plattet – Pro Senectute Vaud – présentera les « Quartiers solidaires ». M. Alain Gilliéron, syndic de Prilly, présentera l'expérience de ce projet sur sa Commune.

Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N° 2010/25

Lettre

Monsieur Roland Rapaz
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 9 septembre 2010

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal, la Municipalité souhaite vous adresser la demande d'urgence suivante :

R9 Préavis N° 2010/25 : Construction d'une chaufferie à la Step pour le développement du réseau de chauffage à distance

Motif : La mise en service de la nouvelle Step est prévue pour l'hiver 2011-2012. Un délai de sept mois est nécessaire entre le moment de la commande de la chaudière et sa livraison. Six mois seront ensuite consacrés à son montage et aux essais avant mise en service. S'ajoute encore à ces contraintes le temps nécessaire à la construction du bâtiment d'exploitation qui devra être achevé dès avril 2011 pour permettre l'introduction du matériel et son montage.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Axes forts de transports publics*Lettre*

Monsieur Roland Rapaz
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 9 septembre 2010

Monsieur le Président,

Le dossier «Axes forts de transports publics» atteint désormais sa phase décisionnelle. Le 21 septembre, le Conseil national se prononcera sur la libération des crédits en matière de trafic d'agglomération à partir de 2011. A l'échelon cantonal, une décision est attendue à brève échéance de la part du Conseil d'Etat en ce qui concerne certaines options concernant directement la commune de Lausanne, en particulier le choix de la desserte du nord-ouest de la ville.

Dans ce contexte, la Municipalité souhaite informer le Conseil communal au sujet de l'avancement du dossier et de quelques projets ou hypothèses plus ou moins directement liés au thème des axes forts de transports publics. Compte tenu de tout ce qui est en train de se passer, elle souhaite pouvoir procéder à cette présentation le 28 septembre, soit dans le cadre de la séance déjà prévue à 19 h 30, soit dans le cadre d'une séance à convoquer pour 18 h 00.

En raison de l'importance du sujet, la Municipalité souhaite permettre aux députés lausannois au Grand Conseil d'assister à la présentation et à la discussion qui suivra. Elle leur adressera une invitation personnelle aussitôt qu'elle connaîtra vos déterminations au sujet de l'organisation de la séance.

Le syndic soussigné se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente de votre réponse, dont nous vous remercions par avance, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

(Signé) Daniel Brélaz, syndic

Question N° 81 de M. Pierre-Antoine Hildbrand

Questions écrites : biodiversité et disparitions d'animaux lausannois

En octobre 2006, l'Assemblée générale de l'ONU a décidé de proclamer 2010: «Année internationale de la biodiversité». C'est l'occasion de s'interroger sur nos propres

responsabilités dans ce domaine. Malgré des efforts (nouveau mode d'entretien des bordures de routes, parc animalier de Sauvabelin, etc.) on doit toutefois constater une baisse visible de cette biodiversité. Quatre exemples le démontrent: le Palais de Rumine, propriété de la Ville de Lausanne, présente sur son flanc droit une pièce d'eau aujourd'hui vide qui était ornée d'un lévrier couché. Celui-ci a été enlevé. Cette espèce ne figure pourtant pas sur la liste cantonale des chiens dangereux. J'ajoute qu'à ma connaissance aucune plainte n'avait été émise, vu le mutisme total de l'animal. Peut-on espérer revoir ce fidèle ami de l'homme?

Plus bas, sur la place de la Riponne, une fontaine célèbre les Services industriels. Là aussi, des dizaines de tortues ont disparu. Le temps écoulé ne permet plus de croire à un voyage annuel sur les plages de leur naissance afin de pondre. Qu'en est-il?

Le réchauffement climatique menace les ours polaires, est-il aussi la cause de la disparition des otaries d'Ouchy? Sinon qui? Le quai de Belgique a en effet vu le dernier couple disparaître de la fontaine située à l'ouest du monument commémoratif éponyme.

La disparition des espèces animales précède de peu celle des homo sapiens, selon plusieurs scientifiques; cela n'est toutefois pas toujours le cas. Des homoncules ornaient les façades du Musée Arlaud, c'est du moins ce que l'on discerne sur d'anciennes photographies. Pourrait-on s'informer par exemple auprès de M. Laurent Flutsch des causes de l'extinction de cette tribu lausannoise de stylites?

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 27 août 2010

1. Disparition d'un lévrier couché au Palais de Rumine

Cette œuvre a été retirée en novembre 2001, suite à un acte de vandalisme qui a fait l'objet d'une plainte contre X déposée auprès du juge d'instruction de l'Arrondissement de Lausanne, plainte classée sans suite. Endommagée par des inconnus à coups de barres de métal, la sculpture a été restaurée aux frais du musée. Il a cependant été décidé de la mettre à l'abri et de ne plus la présenter dans un endroit public.

2. Disparition des tortues de la fontaine de la place de la Riponne

Là par contre, comme vous le savez certainement, une migration animale est un déplacement normalement périodique entre les lieux de reproduction et des lieux de séjour offrant des conditions de vie plus favorables que le lieu d'origine. Cependant, en ce qui les concerne, certains citoyens ont imaginé qu'elles seraient plus à l'aise chez eux et n'ont pas hésité à les dévisser et à les emporter. Il n'est donc pas prévu d'en adopter de nouvelles!

3. Disparition des otaries d'Ouchy

La fontaine étant en réfection pour cause d'étanchéité et de problèmes d'écoulement, les otaries ont également suivi le chemin des ateliers pour une petite cure de jouvence. Elles seront remises en place, lorsque la fontaine sera réparée, vraisemblablement d'ici à la fin de l'année.

4. Disparition des homoncles ornant les façades du Musée Arlaud

Le Service immeubles, patrimoine et logistique nous a transmis l'article annexé de M. Marcel Grandjean concernant ce musée, paru dans *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*.

Sur la page 45 (fig. 31), vous pouvez constater qu'il y a bel et bien des statuette dans les niches avant la transformation de cette façade en 1906. Même sur la photo de 1964 (p. 44, fig. 30), on peut soupçonner une statuette dans la première niche de la façade est. Par contre, en 1977 (p. 46, fig. 32), il n'y a rien côté sud (mais au vu de la position/hauteur sur sol des niches, il se peut qu'il n'y ait jamais rien eu dedans). Le texte de M. Grandjean ne fait pas mention de l'histoire de ces éléments. Par contre, il existe un travail de diplôme sur l'école, respectivement le musée des Beaux-Arts, qui retrace assez précisément l'histoire de ce bâtiment (UNIL, années 1970/80?).

Renseignements reçus par M. Lorenz Bräker, architecte chargé de la dernière rénovation du Musée Arlaud, il faudrait chercher la trace de ces statuette dans les «trésors» de la Ville de Lausanne. M^{me} Claire Huguenin, conservatrice des collections historiques, nous a précisé que ni les statues, ni les médaillons qui ornaient la façade principale du bâtiment ne se trouvent dans les dépôts du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire. Selon le texte de M. Grandjean, elles ont été supprimées en 1906 et nul ne sait où elles ont pu être déposées à l'époque.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Annexe : Article paru dans *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*.

Question N° 85 de M^{me} Florence Germond

L'activité nocturne lausannoise est intense. Les noctambules viennent de loin faire la fête à Lausanne. Les soirs de week-end, près de 30'000 personnes rejoindraient la capitale du canton pour s'amuser. Si ces activités signifient des recettes fiscales en termes d'impôt sur les divertissements, elles ont aussi des conséquences non négligeables sur des charges spécifiques en termes de sécurité et de services de voirie.

Dès lors, je souhaite poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. *Quels sont les coûts pour la Ville en matière de sécurité (forces de police, secours, ou autres) liés aux activités de la vie nocturne lausannoise ?*
2. *Quels sont les coûts en matière de travaux d'assainissement de la voirie qui découlent d'activités nocturnes ?*
3. *D'autres coûts découleraient-ils de la vie nocturne lausannoise ?*

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 2 septembre 2010

1. *Quels sont les coûts pour la Ville en matière de sécurité (forces de police, secours, ou autres) liés aux activités de la vie nocturne lausannoise ?*

Nous estimons qu'entre 25'000 et 30'000 personnes fréquentent les nuits lausannoises le week-end, réparties entre les établissements de jour jusqu'à leur fermeture, les discothèques et le domaine public.

En termes d'activité nocturne, l'évaluation financière ci-dessous comprend les activités et les prestations du Corps de police, entre 00 h 00 et 06 h 00. Les problématiques sécuritaires liées à cet environnement se situent principalement en fin de semaine, du vendredi soir au dimanche matin. L'hypercentre, dans lequel est regroupé la grande majorité des établissements de nuit, ainsi que les rues situées entre la gare CFF et le centre ville sont les zones les plus concernées.

La ville de Lausanne compte 40 établissements de nuit et 611 établissements de jour, toutes catégories confondues (état au 01.01.2010 à l'établissement des statistiques).

En 2009, entre 00 h 00 et 06 h 00, 886 interventions dans les établissements, ayant nécessité un suivi, ont été assurées par Police-secours. Le nombre d'heures annuel consacré à ces événements est estimé à 3544 heures de travail, ce qui représente un coût d'environ Fr. 350'000.-.

Outre les interventions précitées, d'autres coûts sont engendrés pour le Corps de police en matière de sécurité consacrés à la vie nocturne par toutes les interventions pour les divers troubles et les missions de prévention auprès des noctambules en ville de Lausanne. Celles-ci, non spécifiquement dédiées à tel ou tel établissement particulier, sont difficilement chiffrables. Ces coûts sont cependant nettement supérieurs à ceux mentionnés ci-dessus. Si toute l'activité nocturne des policiers n'est pas dévolue aux noctambules se divertissant en ville de Lausanne, une part non négligeable, que l'on peut tenter d'estimer entre 50 et 70% des interventions, y est néanmoins consacrée, particulièrement les nuits de vendredi à samedi et de samedi

à dimanche. Il convient également de mentionner les contrôles des nuisances sonores effectués par le Groupe de prévention du bruit (GPB).

Par ailleurs, le Groupe sanitaire assure en moyenne 500 interventions par année, les soirs et les nuits de week-end, liées au comportement excessif des noctambules (bagarres, ivresses). Les déplacements d'ambulance sont facturés Fr. 690.– ou Fr. 725.– suivant le motif d'appel, à charge des personnes prises en charge (et donc des assurances accidents ou maladie).

2. *Quels sont les coûts en matière de travaux d'assainissement de la voirie qui découlent d'activités nocturnes ?*

Les zones touchées par la vie nocturne en ville de Lausanne pour la Division «entretien» du Service des routes et de la mobilité sont celles du centre ville depuis Saint-François jusqu'à la Riponne, en passant par la place de l'Europe. Les quartiers du Tunnel et de Saint-Pierre sont également concernés, ainsi que la Gare et l'avenue Jaques-Dalcroze

au bord du lac (Amnésia). Le surplus de travail concerne les fins de semaines, soit les vendredis, samedis, dimanches et lundis. Le nombre d'heures annuel est estimé à 6084. Le surcoût de travail annuel, comprenant le balayage manuel et mécanisé, avoisine les Fr. 350'000.–.

3. *D'autres coûts découleraient-ils de la vie nocturne lausannoise ?*

Voir tableau annexé «Nettoyage-vandalisme 2009.xls».

Le Service des parcs et promenades estime ces coûts à quelque Fr. 200'000.–.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Annexe : ment.

Nettoyage et vandalisme 2009

Annexe I

Derrière-Bourg promenade

N°	Libellé	Heures week-end	Heures année
4.14	Nettoyage papier	12.5	54.5
5.13	Balayage	18.5	80
5.14	Nettoyage papier	62.5	306
2.191	Vandalisme	0	0
3.191	Vandalisme	0	7
4.191	Vandalisme	0	0
5.191	Vandalisme	0	1
7.191	Vandalisme	0	0
Z	Nettoyage	0	0
Total		93.5	448.5

Solitude promenade

N°	Libellé	Heures week-end	Heures année
4.14	Nettoyage papier	2.75	14.25
5.13	Balayage	0	5
5.14	Nettoyage papier	17.25	72.75
2.191	Vandalisme	0	0
3.191	Vandalisme	0	0
4.191	Vandalisme	0	0
5.191	Vandalisme	0	4
7.191	Vandalisme	0	0
Z	Nettoyage	0	0
Total		20	96

Brouette

N°	Libellé	Heures week-end	Heures année
4.14	Nettoyage papier	4	74.5
5.13	Balayage	3	72
5.14	Nettoyage papier	2	43
2.191	Vandalisme	0	0
3.191	Vandalisme	0	0
4.191	Vandalisme	0	0
5.191	Vandalisme	0	0
7.191	Vandalisme	0	0
Z	Nettoyage	25	25
Total		34	214.5

Montbenon esplanade

N°	Libellé	Heures week-end	Heures année
4.14	Nettoyage papier	83	469.25
5.13	Balayage	11	152
5.14	Nettoyage papier	121	797.5
2.191	Vandalisme	0	0
3.191	Vandalisme	0	5
4.191	Vandalisme	0	0
5.191	Vandalisme	0	0
7.191	Vandalisme	0	50.25
Z	Nettoyage	450	450
Total		665	1924

Monnet Jean Place "La Banane"

N°	Libellé	Heures week-end	Heures année
4.14	Nettoyage papier	0	0
5.13	Balayage	0	0
5.14	Nettoyage papier	0	1
2.191	Vandalisme	0	16
3.191	Vandalisme	0	0
4.191	Vandalisme	0	0
5.191	Vandalisme	2	12
7.191	Vandalisme	2	2
Z	Nettoyage	14	72
Total		18	103

**Commission permanente des finances.
Organisation du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

Communication

Lausanne, le 7 septembre 2010

Lors de sa séance plénière du 6 septembre 2010, la Commission permanente des finances s'est constituée comme suit:

Président: M. David PAYOT, A Gauche Toute !
1^{er} vice-président: M. Giampiero TREZZINI, Les Verts
2^e vice-président: M. Claude METTRAUX,
LausannEnsemble
Secrétaire: M. David BARBI

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

M. David PAYOT, A Gauche Toute !
M. Giampiero TREZZINI, Les Verts
M. Denis PACHE, UDC

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

M^{me} Florence GERMOND, socialiste
M. Ulrich DOEPPER, Les Verts

CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

M. Fabrice GHELFI, socialiste
M. Claude METTRAUX, LausannEnsemble

TRAVAUX

M^{me} Claude GRIN, Les Verts
M. Jean TSCHOPP, socialiste

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

M. Jean-François CACHIN, LausannEnsemble
M. Philippe CLIVAZ, socialiste

SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

M^{me} Myriam TÉTAZ, A Gauche Toute !
M^{me} Isabelle TRUAN, LausannEnsemble

SERVICES INDUSTRIELS

M. Jean-Charles BETTENS, socialiste
M. Pierre-Antoine HILDBRAND, LausannEnsemble

La **délégation aux affaires immobilières** est composée de M^{me} Isabelle TRUAN, M. Giampiero TREZZINI et M. Fabrice GHELFI.

Conseil communal de Lausanne
La secrétaire:

Vanessa Benitez Santoli

**Postulat de M^{me} Florence Germond :
« Pour un renforcement de la prise en charge
extrascolaire des écolières et écoliers
de 5^e et de 6^e année primaire**

Dépôt

Lausanne, le 14 septembre 2010

(Signé) *Florence Germond*

**Interpellation de M. Jean-François Cachin :
« Manque-t-il des candélabres à la route de la
Claie-aux-Moines ? »**

Dépôt

Lausanne, le 7 septembre 2010

(Signé) *Jean-François Cachin*

**Interpellation de M. Jean Tschopp : « CIO,
fédérations et organisations sportives internationales
à Lausanne : quelles contributions au sport local
et amateur ? »**

Dépôt

Lausanne, le 14 septembre 2010

(Signé) *Jean Tschopp*

**Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts :
« École à journée continue » : où en est-on ? »**

Dépôt

Lausanne, le 14 septembre

(Signé) *Mathieu Blanc, Françoise Longchamp*

**Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts :
« La Ville laissera-t-elle couler la CGN ? »**

Dépôt

Lausanne, le 14 septembre 2010

(Signé) *Rebecca Ruiz et 4 cosignataires*

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – L’urgence a été demandée pour cette interpellation, elle a été accordée à l’unanimité du Bureau légal du Conseil.

J’en ai terminé avec les communications, Monsieur le Président.

Le président : – Merci. J’ai également quelques communications à vous faire.

Démission du Conseil communal de M. Serge Segura (LE)

Lettre

Serge Segura
Ch. des Clochetons 3
1004 Lausanne
079 623 10 58

M. Roland Rapaz
Président du Conseil communal
de Lausanne
Hôtel de Ville
Place de la Palud 2
1^{er} étage
Case postale 6904
1002 Lausanne

Lausanne, le 8 septembre 2010

Démission du Conseil communal

Monsieur le Président,

C’est avec un sentiment ambivalent que je vous présente ma démission du Conseil communal de Lausanne avec effet au 15 septembre 2010.

J’ai en effet eu l’honneur d’être récemment nommé à une magistrature judiciaire qui est malheureusement incompatible avec une charge politique.

Sentiment ambivalent disais-je, car les presque neuf ans durant lesquels j’ai siégé au sein de notre Conseil ont été une expérience des plus enrichissantes tant au niveau humain que politique. Je dois admettre que les débats, parfois houleux, que nous avons connus, en commission et en plenum, me manqueront, même si je me réjouis de relever les nouveaux défis que représente la charge que j’assumerai prochainement.

Je ne manquerai cependant pas de suivre vos débats, certes d’un peu plus loin mais toujours avec un grand intérêt.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l’expression de mes sentiments dévoués.

(Signé) *Serge Segura*

Le président : – Monsieur Segura, je suis certain que tous vos collègues du Conseil se joignent à moi pour vous féliciter de votre nomination à une magistrature judiciaire. Vous êtes entré au Conseil communal de notre ville en janvier 2002 et vous y avez siégé pendant deux législatures dans les rangs d’abord du groupe radical, que vous avez également présidé, puis du groupe LausannEnsemble. Après une brève participation à la Commission des finances, vous avez apporté votre contribution à la politique régionale par le biais de sa Commission, où vous siégez depuis janvier 2008. Pendant ces neuf années passées au sein de notre Conseil, vous n’avez pas manqué d’exprimer avec vigueur votre vision et celle de votre groupe lors des débats touchant les aspects les plus divers de la vie de notre commune. Bien que vous y fussiez certainement attentif, le juriste perceait parfois dans vos interventions. Toutefois, elles contenaient toujours suffisamment d’humour ou d’ironie pour en effacer la raideur qu’elles eussent pu véhiculer. L’absence de vos interventions au sein de ce Conseil se fera certainement ressentir.

Au nom du Conseil communal, je tiens à vous remercier pour les années que vous avez consacrées à notre ville et le travail que vous avez accompli. Je vous souhaite de trouver toute la satisfaction et le plaisir désirés dans la poursuite de votre carrière.

(*Applaudissements*)

Nous pourrions au remplacement de M. Serge Segura lors de notre prochaine séance.

Le président : – Nous avons également reçu une demande de la Municipalité. Celle-ci souhaite informer le Conseil communal de l’avancement du dossier «Axes forts de transports publics» et de quelques projets ou hypothèses plus ou moins directement liées à ce thème. Le Conseil ayant demandé de longue date à la Municipalité de l’informer régulièrement de l’évolution de ce dossier, des décisions importantes devant être prises incessamment par les Autorités cantonales et fédérales, le Bureau a décidé de répondre au vœu de la Municipalité et, pour ce faire, de convoquer une séance double pour le 28 septembre. Nous consacrerons la première partie de cette soirée, de 18 h à 20 h, essentiellement à cet objet.

La Municipalité nous communique également qu’elle ne répondra pas ce mardi à l’interpellation urgente de M. Mathieu Blanc² déposée voici quinze jours. Elle répondra lors de la prochaine séance de notre Conseil.

²BCC 2009-2010, T. II (N° 16), p. 628.

Nous avons aussi reçu de la part d'une conseillère une demande de modification de l'ordre du jour pour une interpellation. Nous reprendrons ce point lorsque j'aborderai ce chapitre.

Demande de modification de l'ordre du jour pour l'interpellation «A propos de l'influence de la 4^e révision de la Loi sur l'assurance chômage sur le budget communal 2011»

Lettre

Monsieur Roland Rapaz
Président du Conseil communal de Lausanne
Hôtel de Ville
Case postale 6904
1002 Lausanne

Lausanne, le 14 septembre 2010

Interpellation «A propos de l'influence de la 4^e révision de la Loi sur l'assurance chômage sur le budget communal 2011»

Monsieur le Président,

La date des votations (dont des votations fédérales) approchant à grands pas et l'interpellation citée en objet se situant très en aval de l'ordre du jour, je demande que le Conseil communal se prononce sur son traitement pendant l'une des deux séances du Conseil du 14 septembre 2010.

L'acceptation de cette «urgence» ou «priorité» par rapport à l'ordre du jour et la discussion qui s'en suivrait permettraient ainsi aux citoyens lausannois de disposer de plus de renseignements pour leur permettre de voter en connaissance de cause.

En vous remerciant de bien vouloir réaliser la ou les opérations demandées par le Règlement du Conseil et nécessaires à ce changement de l'ordre du jour, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

(Signé) *Nicole Graber*

Nicole Graber – architecte paysagiste
42, avenue du Léman – 1005 Lausanne
nicole.graber@gmail.com –
tél. : 021 711 18 67 – 078 823 87 00
Membre du Conseil communal de Lausanne –
Membre des Verts

Le président: – Maintenant, quelques communications relatives à la logistique. Plusieurs conseillers et conseillères

se sont plaints de ne pas pouvoir travailler avec le Wi-Fi dans la salle. A ce propos, il m'a été dit de choisir la connexion «Conseil communal», plus puissante que la connexion «freespot Ville de Lausanne», la première connexion possédant huitante à cent méga, l'autre seulement un à deux.

Nous tenons quelques câbles RJ45 à la disposition des conseillères et des conseillers communaux. Pour le moment, nous n'en avons qu'une demi-douzaine, mais nous en avons commandé encore quelques-uns. Donc celles ou ceux qui ne peuvent vraiment pas travailler avec le Wi-Fi pourront emprunter un câble auprès de MM. les huissiers.

Quelques conseillers et conseillères qui désirent toujours recevoir la documentation sous forme d'un envoi postal n'ont soit pas reçu leur «enveloppe» – comme on la dénomme –, soit l'ont reçue très tardivement. Nous vous prions de nous en excuser. Cette prestation vient d'être reprise par le secrétariat du Conseil, qui fera diligence pour le prochain envoi. Mais pour ce faire nous avons besoin de savoir qui parmi vous n'a pas reçu convenablement son enveloppe. Vous êtes priés de vous adresser dès demain directement à M^{me} Benitez.

Dernière communication de logistique: l'an dernier, il y a eu quelques incidents liés aux feuilles de présence. Pour améliorer le système, je vous proposerai un vote fictif, vers 18 h 30. Ce vote fictif sera enregistré et représentera la feuille de présence. Donc lorsque je vous appellerai à voter, veuillez introduire votre carte.

J'en ai terminé avec les communications, nous passons aux questions orales, toujours deux par groupe.

Questions orales

Question

M^{me} Myriam Tétaz (AGT): – Je m'interroge et, dans le quartier, on s'interroge, automobilistes comme piétons, sur la sortie du nouveau parking souterrain de la clinique de Montchoisi, dont vous voyez une photo. Il débouche d'un tunnel, non seulement sur un trottoir, mais à la hauteur d'un passage pour piétons, à la fin d'un virage et à quelques mètres d'un arrêt de bus. Trouvez-vous cela normal? Je suppose que ma question s'adresse à M. Français.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – La Municipalité se trouve bien empruntée pour répondre à cette question. Celle-ci nécessite l'analyse de différents services, qui ne sont pas automatiquement tous dans ma direction. Nous vous répondrons par écrit.

Question

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE): – Ma question s'adresse au directeur des Services industriels lausannois. Je cherche un homme qui dit «oui». Pouvez-vous nous confirmer que les tarifs de l'électricité pour 2011, comme à Yverdon, comme à Genève, comme dans les différentes communes desservies par Romande Energie, connaîtront des baisses en 2011? Des baisses, par exemple, de 4,2% à 8,41% pour les habitations, et, pour les commerces, de 3,1% à 21%.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – Les Services industriels ont prévu de tenir une conférence de presse après-demain jeudi, au cours de laquelle ils informeront le public de diverses nouvelles liées à la mise en place de la rétribution à prix coûtant pour le solaire photovoltaïque et des tarifs lausannois de l'électricité. La baisse, je peux le confirmer par un «oui» à M. Hildbrand, se situera dans la fourchette qu'il a évoquée tout à l'heure et devrait donc réjouir les clients soucieux de leurs dépenses. Simultanément, nous proposerons plusieurs nouveaux produits, qui devraient aussi réjouir les clients soucieux de la qualité de l'électricité qui leur est fournie.

Question

M. Xavier de Haller (LE): – Vous êtes sans ignorer que depuis quelque temps le FC Lausanne-Sport est sous les feux des projecteurs grâce à un parcours et à un exploit réussis en UEFA Cup, où ils ont éliminé des ex-communistes, dans une version revisitée de «red is dead». Grâce à cette élimination, ils ont pu accéder au tour intermédiaire de l'Europa League. Or l'UEFA a soudainement décrété que le Stade olympique n'était plus apte à accueillir des rencontres de ce niveau. Nous saluons la performance sportive du Lausanne-Sport, ainsi que toute l'émulation de la concurrence dans la compétition de haut niveau et nous relevons également la célérité avec laquelle la Ville a mis le stade à niveau afin que Lausanne puisse jouer devant son public. Cela dit, un des points sur lesquels la Municipalité a dû agir avec beaucoup de rapidité était l'installation de vidéosurveillance. Cette installation et cette mesure m'amènent à poser deux questions. Première question: la Municipalité estime-t-elle que l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance est un moyen adéquat de lutte contre la violence et les délits afin de garantir la sécurité des personnes? Deuxième question: la Municipalité compte-t-elle équiper la ville de dispositifs de vidéosurveillance identiques avec la même célérité ou faudra-t-il attendre une intervention divine de l'UEFA afin que la sécurité des concitoyens soit assurée?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – Je note avec plaisir la

satisfaction de la personne qui pose la question, par rapport aux exploits du Lausanne-Sport, mais aussi par rapport à la célérité des services de la Ville et de la Municipalité pour permettre que ces matches aient lieu à Lausanne.

Comme vous le savez, cela a été très rapide, entre le vendredi matin, où nous avons reçu un mail indiquant que c'était exclu, et le mardi, suite à une visite où je crois que l'UEFA a senti la très forte volonté commune du club Lausanne-Sport et de la Ville, que ces matches aient lieu dans notre ville. Notamment en fonction du tirage au sort et du public jugé potentiellement pas trop dangereux. La décision que ces matches aient lieu à la Pontaise a été prise, sous trois conditions. Vous les connaissez, j'ai déjà eu l'occasion d'en parler il y a quinze jours³: il s'agit de l'éclairage, des accès et de la vidéosurveillance. J'ai aussi eu l'occasion d'en parler dans une commission du Conseil communal, parce que je pensais bien que j'allais me faire «allumer» à ce propos. Je le répète pour la deuxième fois, mais je le dis avec un clin d'œil amusé par rapport à ce que j'entends.

C'est d'abord une condition de l'UEFA que, à partir d'un certain niveau des groupes, tous les matches de coupe européenne fassent l'objet de vidéosurveillance. Si nous avions refusé, il y a fort à parier que les matches n'auraient pas pu avoir lieu à Lausanne. Or tous ceux qui aiment le foot, en particulier, mais aussi tous ceux qui aiment ce qui se passe là, le souhaitent. Je ne sais pas si une résolution ou une interpellation urgente seront déposées pour qu'on interdise la vidéosurveillance au stade de la Pontaise après-demain, mais si nous n'avions pas été dans ce sens, les matches n'auraient pas été possibles.

Sur la deuxième question, un préavis est sorti proposant un règlement municipal au Conseil communal. Une première séance a eu lieu hier, et nous réservons évidemment le fruit de la réflexion de cette commission.

Question

M. Raphaël Abbet (UDC): – J'ai eu ces derniers temps plusieurs occasions de me rendre au P+R de la Blécherette. Quelle n'a pas été ma stupéfaction de voir qu'il n'y avait aucun banc pour s'asseoir en attendant de prendre une personne en charge et que le distributeur des tickets n'était pas abrité. Ce jour-là, il pleuvait, il n'y avait pas moyen de se mettre à l'abri pour prendre le ticket. N'y aurait-il pas moyen, avec des mesures très simples, de remédier à cette situation?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – La Municipalité prend note de la remarque. Ce P+R est ouvert depuis cinq ou six ans, c'est la première fois que nous entendons ce type de remarque. Mais nous allons y réfléchir.

³BCC 2010-2011, T. I (N° 1), pp. 21-22.

Question

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Ma question s’adresse à M. Olivier Français. Cet été, de nombreux Lausannois ont pu constater, sur le Grand-Pont, des drapeaux flottant au vent à l’occasion de Lausanne Estivales. La question que de nombreux Lausannois se sont posé, c’est pourquoi ces drapeaux ont été sponsorisés par une grande fiduciaire de la place, qui y avait mis son logo. Quel dédommagement financier la Ville de Lausanne a-t-elle obtenu pour cette publicité dans l’espace public? Est-ce que cette extension de l’espace publicitaire et commercial ne pose pas des problèmes alors même – nous l’avons déjà exprimé dans ce Conseil – qu’il faudrait aujourd’hui diminuer l’espace commercial et publicitaire dans l’espace public? Cette mesure nous paraîtrait utile par rapport à l’image de la ville et à l’occupation de cet espace public par les les citoyens et les citoyennes.

Le président : – Bien que vous ayez adressé votre question au directeur des Travaux, c’est M^{me} la directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine qui désire répondre.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – En effet, ça me concerne plutôt que M. Français, puisque la sponsorship concerne Lausanne Estivales, qui est une association indépendante, mais subventionnée par ma direction de manière importante. Elle reçoit une subvention depuis de nombreuses années, comme c’est le cas pour la Fête de la musique et le Festival de la Cité. Comme ces manifestations ou d’autres, Lausanne Estivales ne peut évidemment pas vivre uniquement des subventions que la Commune lui octroie. Elle doit chercher des sponsors et des mécènes. En ce qui concerne les sponsors, il est normal qu’il y ait un retour. D’ailleurs, si vous vous promenez au Festival de la Cité, vous voyez les logos des différentes institutions et entreprises qui subventionnent cette manifestation. C’est le cas pour toutes. Toutefois, je ne connais pas par cœur le montant que Lausanne Estivales a reçu de cette institution et je le communiquerai par écrit à M. Dolivo.

Le président : – La parole n’étant plus demandée, ce chapitre est clos. Il est 18 h 30, je vous propose de passer à ce vote fictif, qui permettra d’enregistrer les présences. Vous votez oui, non, abstention, selon vos pulsions.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Pour la suite de l’ordre du jour, je me propose de prendre les rapports jusqu’à la pause, avec l’urgence municipale en priorité, puis, après la pause, les initiatives et les interpellations.

Je passe donc au point R9, préavis 2010/25, « Construction d’une chaufferie à la Step pour le développement du réseau de chauffage à distance ». J’appelle à la tribune le rapporteur, M. Guy Gaudard.

Construction d'une chaufferie à la Step pour le développement du réseau de chauffage à distance

Préavis N° 2010/25

Lausanne, le 2 juin 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Dans le cadre du Plan directeur d'extension du chauffage à distance des Services industriels, la Municipalité sollicite par le présent préavis un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'600'000.–, y compris frais de personnel interne et intérêts intercalaires, destiné à réaliser une chaufferie bicom bustible avec priorité au gaz dans l'enceinte de la Step.

Cette chaufferie permettra d'assurer la sécurité d'approvisionnement des clients du chauffage à distance au sud-ouest de la ville, de reprendre la densification des raccordements aujourd'hui suspendue dans ce secteur par manque de puissance et de commencer le développement d'un réseau sud.

Le compte d'attente d'un montant de Fr. 305'000.– ouvert pour couvrir les frais d'études de l'extension du réseau, études qui n'ont pas abouti à un projet de réalisation, sera amorti en une fois, dans l'année en cours. Le compte d'attente de Fr. 100'000.– ouvert pour couvrir les frais d'études et de mise à l'enquête de la chaufferie sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement sollicité.

Le suivi du développement du réseau sud et sud-ouest nécessite la création de deux postes (dessinateur technique et surveillant de chantier) à pourvoir au 1^{er} octobre 2010. Dans cette perspective, la Municipalité sollicite également un crédit spécial de fonctionnement pour l'année 2010 de Fr. 50'000.–.

2. Préambule

Le réseau de chauffage à distance (CAD) compte actuellement plus de 1000 raccordements. La forte progression des clients dans la zone déjà équipée du sud-ouest de la ville, ainsi que les perspectives de développement au sud, nécessitent l'augmentation de la puissance de production dans cette zone.

2.1 Situation actuelle

Le 28 novembre 2000, votre Conseil a approuvé les conclusions du préavis N° 157/2000¹ relatif à la construction d'une nouvelle chaufferie à Malley. Cette chaufferie, mise en service en 2002, a permis de poursuivre l'extension du réseau sud-ouest. L'évolution de la demande de puissance a suivi les prévisions faites dans ce préavis, qui prévoyait qu'elle permettrait une puissance suffisante jusqu'en 2010 environ.

Actuellement, pour assurer la sécurité d'approvisionnement des clients raccordés, les SIL ne peuvent plus accepter de nouveaux branchements dans cette partie de leur réseau.

¹Préavis 157/2000 du 22 juin 2000 «Construction d'une chaufferie à Malley», Bulletin du Conseil communal, séance N° 15 du 28 novembre 2000, pp. 527-537.

La puissance de pointe du réseau sud-ouest, mesurée durant l'hiver 2008-2009, pour une température extérieure moyenne de -10°C , était de 33 MW².

Les moyens de production d'énergie thermique actuels pour cette partie du réseau totalisent une puissance utile de 35 MW répartis de la manière suivante :

- station d'échangeurs de la place Centrale, puissance maximale de 24 MW (puissance installée 2 x 20 MW) ;
- chaufferie de Malley, chaufferie bicom bustible à gaz ou à mazout, puissance de 12 MW ;
- installation de la Step, combustion des boues d'épuration, puissance de 3 MW.

Pour assurer la sécurité d'approvisionnement, il est nécessaire de pouvoir pallier une panne de la plus grosse unité de production, ce qui n'est plus le cas actuellement. En cas de panne complète de la station d'échangeur de la place Centrale, il manquerait en effet en plein hiver une puissance de 18 MW.

2.2 Etude de variantes pour le réseau sud

Afin de pouvoir commencer les études préliminaires nécessaires à la planification de l'extension du réseau au sud de la Ville, la Municipalité a ouvert un compte d'attente de Fr. 305'000.³ Ces études ont conclu à l'élimination de la solution d'un raccordement du sud de la ville par le percement d'une galerie technique reliant la place Centrale au bâtiment de la poste de l'avenue de la Gare, qui s'est avérée trop coûteuse du fait de la nature géologique du sous-sol. Ces études ont toutefois permis d'enrichir la base de données concernant le sous-sol lausannois. Elles ont également permis de commencer la préparation du tracé du réseau sud par le bureau technique des SIL. Les frais de personnel interne pour la suite du développement du réseau sud seront imputés sur les préavis d'extensions ordinaires qui en financeront la réalisation, le présent préavis ne concernant plus que la réalisation de la chaudière de la Step.

La variante retenue consiste en première étape à prolonger le réseau depuis la zone de Montbenon en rejoignant l'avenue Louis-Ruchonnet par l'avenue de Savoie, puis de suivre l'avenue William-Fraisse, l'avenue Dapples et l'avenue d'Ouchy jusqu'au bâtiment de la poste de la gare. En deuxième étape, le réseau sera prolongé de l'avenue de la Harpe vers l'avenue de Cour pour aboutir à la piscine de Bellerive à l'horizon 2014. La piscine, de même qu'un client très important, le nouveau complexe administratif construit par Grand'Rive Parc qui s'ouvrira cet hiver, seront alors raccordés au réseau. Pour la période 2010 à 2014, une chaufferie à gaz provisoire assurera les besoins en chaleur et en froid du site de Grand'Rive Parc⁴. Le réseau sud se développera également en direction de l'est.

Cette variante, moins directe, est toutefois la plus intéressante financièrement. Elle permettra en outre de raccorder plusieurs clients dès l'avenue Louis-Ruchonnet.

2.3 Situation future

La réalisation de la chaufferie de la Step permettra donc de poursuivre la densification des raccordements dans le réseau sud-ouest (annexe 1) et de libérer une partie de la puissance de l'échangeur de la place centrale pour assurer l'extension du réseau au sud, qui couvrira à terme la zone comprise entre la gare CFF, Ouchy et Bellerive (annexe 2).

Elle permettra également de réaliser l'interconnexion du réseau existant de l'Elysée au réseau sud. Cette opération évitera le remplacement des moyens de production thermiques actuels fonctionnant au gaz, datant de 1972 et agrandis en 1985.

La nouvelle chaufferie de la Step permettra d'assurer la puissance utile nécessaire à l'extension et à la densification de cette partie du réseau pour les cinq à dix ans à venir, en fonction du nombre de raccordements et de la croissance sur le réseau sud-ouest. Elle sera construite de sorte à ce qu'il soit possible de doubler sa capacité sitôt que le développement du réseau le nécessitera. Cet agrandissement fera l'objet d'un nouveau préavis le moment venu.

²Le préavis 157/2000 prévoyait pour l'hiver 2008-2009 une puissance de pointe de 31,7 MW et pour 2009-2010 de 32,8 MW.

³L'ouverture de ce compte d'attente a été approuvée par la Commission des finances dans sa séance du 31 janvier 2008, le montant demandé s'élevait à Fr. 200'000.– et ne prévoyait pas encore les frais de personnel interne (chef de projet et bureau technique pour l'extension du réseau au sud) et les intérêts intercalaires. Avec ces derniers, le compte d'attente se monte au total à Fr. 305'000.–. C'est ce montant qui doit être amorti.

⁴Préavis N° 2009/43 « Construction d'une centrale de production d'eau glacée par le chauffage à distance pour la climatisation des bâtiments de Grand'Rive Parc et utilisation des rejets thermiques pour le chauffage des bassins de la piscine de Bellerive. Raccordement d'une partie des locaux de la piscine au chauffage à distance » adopté à une très forte majorité par votre Conseil dans sa séance du 6 octobre 2009.

3. Installations projetées

3.1 Description de l'installation

La chaudière de la chaufferie développera une puissance maximale de 24 MW. Elle fonctionnera comme moyen de production pour couvrir les pointes de consommation en hiver et comme installation de secours en cas de défaillance d'une autre installation de production. Dans un premier temps, elle fonctionnera en moyenne vingt jours par année.

Les équipements électromécaniques suivants seront installés :

- 1 chaudière à eau surchauffée de 24 MW ;
- 1 pompe de réseau et ses accessoires ;
- 1 système de maintien de pression du réseau CAD d'eau surchauffée.

L'ensemble de l'installation sera confiné dans un bâtiment. La chaudière sera équipée de brûleurs bicom bustibles, gaz et mazout, pour une sécurité accrue d'exploitation. A cet effet, deux citernes existantes seront récupérées et réhabilitées.

3.2 Choix du site

La chaufferie sera construite sur le bac de rétention actuel des citernes de la Step. Le choix de cet emplacement a été dicté par les raisons suivantes :

- le site est déjà relié aux réseaux du CAD actuel et à celui du gaz ;
- l'emplacement prévu est libre suite à la désaffectation d'anciennes citernes ;
- les deux citernes existantes peuvent être réhabilitées pour contenir les réserves de mazout, comme alimentation de secours de la chaufferie ;
- la présence sur place du personnel de la Step permettra d'assurer les contrôles périodiques ;
- le site est fermé et sous surveillance.

3.3 Exploitation

Le fonctionnement de cette nouvelle chaufferie sera entièrement automatisé. Elle sera surveillée et commandée depuis la centrale de Pierre-de-Plan. La présence de personnel qualifié sur le site de la Step permettra d'assurer les contrôles périodiques, les interventions mineures et la sécurité par des tournées régulières d'inspection.

Cette charge de travail pourra être absorbée par les équipes en place. Cette chaufferie ne nécessitera donc pas d'engagement de personnel supplémentaire, ni pour le service d'assainissement qui assure l'exploitation de la Step ni pour le Service du gaz et du CAD.

4. Procédure et programme des travaux

Un compte d'attente de Fr. 100'000.– a été ouvert en 2010 pour financer la procédure d'obtention du permis de construire pour la chaufferie⁵. Cette procédure, pilotée par le Service d'architecture de la Ville, a débouché sur une mise à l'enquête publique du dossier le 4 mai 2010. A l'issue du délai légal de trente jours, aucune opposition ne s'est manifestée⁶.

Demeure réservée la détermination de la Centrale des autorisations (CAMAC) du Département des infrastructures (DINF) qui devrait échoir d'ici à début septembre 2010.

Sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires, y compris celle de votre Conseil, les travaux débuteront en 2010 et la mise en service de la chaufferie est planifiée pour l'automne 2011, de sorte à pouvoir assurer la saison de chauffage 2011-2012.

⁵L'ouverture de ce compte d'attente a été approuvée par la Commission des finances dans sa séance du 19 mai 2010. Il sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement sollicité par le présent préavis.

⁶Etat au 4 juin, sous réserve de courrier envoyé dans les délais et non encore reçu.

5. Aspects énergétiques

5.1 Energie renouvelable

Ces nouveaux raccordements permettront de mieux valoriser en été et entre-saisons la production de l'usine de Tridel et celle de la Step. Le raccordement au CAD d'immeubles alimentés au gaz ou au mazout permet une diminution importante des émissions d'oxyde d'azote et de CO₂ et contribue efficacement à l'amélioration de la qualité de l'air à Lausanne.

5.2 Turbine à gaz

En période de chauffage, quand la puissance fournie par les sources d'énergie renouvelable ne suffit plus à satisfaire la demande en chaleur du réseau, il est nécessaire d'utiliser le gaz naturel. Ce combustible est valorisé en priorité par la turbine à gaz de Pierre-de-Plan qui permet de produire de l'électricité et de la chaleur par cogénération.

L'augmentation du nombre de clients raccordés suite à la réalisation d'une nouvelle chaufferie au sud-ouest permettra d'augmenter la période de fonctionnement de cette installation.

6. Incidences sur le personnel

La réalisation de l'extension du réseau sud et la densification du réseau sud-ouest nécessiteront l'engagement au 1^{er} octobre 2010 d'un dessinateur (1 EPT, cl. 21-12) et d'un surveillant de chantier (1 EPT, cl. 14-10). A l'engagement et jusqu'à la fin de sa formation interne, le titulaire aspirant au poste de surveillant de chantier aura la fonction de monteur en chauffage (cl. 21-15).

Ces ressources supplémentaires en personnel seront couvertes par l'accroissement à terme du chiffre d'affaires et des bénéfices du CAD.

7. Aspects financiers

7.1 Charge d'investissements

Les investissements sollicités pour la construction de la chaufferie de la Step se répartissent de la manière suivante (montants hors taxe) :

Bâtiment	Fr. 1'600'000.–
Chaudière à eau surchauffée de 24 MW	Fr. 1'250'000.–
Pompes et système hydraulique	Fr. 550'000.–
Ventilation, air comprimé, systèmes de levage	Fr. 190'000.–
Contrôle-commande et informatique	Fr. 300'000.–
Réhabilitation de deux citernes de 200'000 litres pour le mazout	Fr. 400'000.–
Raccordements aux réseaux (électricité, gaz, chauffage à distance)	Fr. 350'000.–
Frais d'études externes	Fr. 410'000.–
Divers et imprévus	Fr. 200'000.–
Frais d'études internes	Fr. 150'000.–
Intérêts intercalaires	Fr. 200'000.–
Coût total (HT)	Fr. 5'600'000.–

Le compte d'attente de Fr. 305'000.– ayant financé des études qui n'ont pas abouti à une réalisation sera amorti séparément, en une fois.

7.2 Plan des investissements

L'échelonnement prévu des dépenses est le suivant :

En Fr.	2010	2011	Total
Dépenses d'investissements	* 2'250'000.–	3'000'000.–	5'250'000.–
Frais de personnel interne	50'000.–	100'000.–	150'000.–
Intérêts intercalaires	46'000.–	154'000.–	200'000.–
Investissement total	2'346'000.–	3'254'000.–	5'600'000.–

* Dont Fr. 100'000.– de compte d'attente pour l'étude et la mise à l'enquête de la chaufferie.

Le plan des investissements pour les années 2010 à 2013 indique un montant de Fr. 5,58 millions au titre d'«extension CAD – 1^{re} étape» avec des dépenses échelonnées de 2010 à 2011.

Le développement du réseau quant à lui continuera à être financé par les extensions ordinaires des Services industriels.

7.3 Impacts sur le budget

7.3.1 Charges financières

Les charges financières, calculées sur l'investissement total de Fr. 5'600'000.– selon la méthode de l'annuité constante, avec un taux de 4% et une durée d'amortissement moyenne de trente ans, s'élèveront à Fr. 325'000.– par an. Ce montant est indicatif et représente la valeur moyenne des charges financières à supporter, puisque les charges d'intérêts et d'amortissements seront calculées en fonction des dépenses d'investissements annuelles réelles et en tenant compte de durées d'amortissement différenciées selon le type d'immobilisation.

7.3.2 Charges d'entretien

Le coût des contrats d'entretien de la chaufferie de la Step est estimé à Fr. 30'000.– par an.

7.3.3 Charges de personnel et crédit spécial de fonctionnement

L'engagement d'un dessinateur technique et d'un monteur en chauffage (comme futur surveillant de chantier), soit 2 EPT, représente une charge financière supplémentaire estimée à Fr. 200'000.– par an (charges sociales comprises). Le dessinateur technique sera engagé pour la durée du projet, soit vraisemblablement pour trois à cinq ans.

L'incidence financière sur le budget de fonctionnement est neutre, car ces coûts seront compensés par des revenus correspondants sur la rubrique 438, provenant de la valorisation des frais de personnel interne désormais inclus dans les crédits d'investissement sollicités.

De sorte à pourvoir ces deux postes dès le 1^{er} octobre 2010, la Municipalité sollicite un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 50'000.–.

8. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2010/25 de la Municipalité, du 2 juin 2010 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'600'000.–, y compris frais de personnel interne et intérêts intercalaires, pour la réalisation dans l'enceinte de la Step de Vidy d'une nouvelle chaufferie bicom bustible pour l'alimentation du chauffage à distance ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à ce crédit ;
3. de balancer par imputation sur ce crédit le compte d'attente de Fr. 100'000.–, ouvert pour réaliser les études préliminaires et la mise à l'enquête de la nouvelle chaufferie ;
4. d'amortir séparément, dans l'année en cours, le compte d'attente de Fr. 305'000.–, dont les études n'ont pas abouti à une réalisation, par la rubrique 74'241.331 ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement pour 2010 de Fr. 50'000.– pour permettre l'engagement au 1^{er} octobre 2010 d'un-e dessinateur/trice technique (1 EPT) pour la durée du projet (trois à cinq ans) et d'un-e monteur en chauffage (1 EPT – fonction qui sera transformée en surveillant-e de chantier à l'issue d'une formation interne), nécessaires à l'extension du réseau de chauffage à distance au sud et au sud-ouest de Lausanne. Ce crédit, qui permettra de couvrir ces charges de personnel sur trois mois, est à répartir comme suit :

74.301	Traitements	40'000.–
74.303	Cotisations aux assurances sociales	2'200.–
74.304	Cotisations à la caisse de pensions	7'000.–
74.305	Assurances accidents	800.–

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission: M. Guy Gaudard (LE), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M. Claude Bonnard (Les Verts), M^{me} Nicole Graber (Les Verts), M. Albert Graf (UDC), M^{me} Gisèle-Claire Meylan (LE), M. Jean Meylan (Soc.), M. Pierre-Yves Oppikofer (AGT), M. Florian Ruf (Soc.).

Municipalité: M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

Rapport photocopié de M. Guy Gaudard (LE), rapporteur: – La commission s’est réunie le 9 juillet 2010, de 14 h à 16 h, à la Step. Elle était composée de la manière suivante: M^{mes} et MM. Gisèle-Claire Meylan (remplaçant Xavier de Haller), Eddy Ansermet (remplaçant Martine Fiora-Guttmann), Albert Graf, Jean Meylan, Florian Ruf, Nicole Graber, Claude Bonnard, Pierre-Yves Oppikofer, Guy Gaudard (rapporteur). M^{me} Sylvie Favre Truffer était excusée.

La Municipalité était représentée par M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels (SIL), et l’Administration par MM. Nicolas Waelti, Service du développement stratégique des SIL, qui a en outre pris les notes de séance, Claude-Alain Luy, Service du gaz et du CAD, Jean-Paul Stamm, Service du gaz et du CAD.

L’objectif de ce préavis vise à financer à hauteur de Fr. 5’600’000.– la construction d’une chaufferie bicom bustible d’une puissance de 24 MW sur le site de la Step. Ce projet répond au Plan directeur d’extension du CAD des Services industriels et à l’évolution de la demande de puissance de la zone du sud-ouest de la ville. Une première étape avait été approuvée le 28 novembre 2000 (préavis 157/2000) par le Conseil communal qui avait accepté la construction d’une chaufferie (12 MW) à Malley pour Fr. 4’200’000.–.

Plusieurs études ont été menées afin de planifier l’extension du réseau CAD au sud de la ville. Elles ont permis d’enrichir la base de données concernant le sous-sol lausannois. Le projet de percement d’une galerie technique reliant la place Centrale au bâtiment de la poste de l’avenue de la Gare initialement envisagé a été abandonné en raison de la nature géologique du sous-sol. La conclusion 4 du préavis propose d’amortir le compte d’attente de Fr. 305’000.– affecté à ces études non abouties. D’autres tracés définis dans le préavis ont été choisis.

Le 28 avril 2010, la Municipalité a autorisé les SIL à ouvrir un compte d’attente de Fr. 100’000.– pour financer la procédure d’obtention du permis de construire. A l’élaboration de ce rapport, aucune opposition n’avait été formulée.

Prilly et Renens ont manifesté un intérêt pour que Lausanne leur fournisse de l’énergie issue du CAD. Au même titre, l’augmentation constante de la demande au sud de la ville

par de nombreux propriétaires et institutions (Vaudoise Assurances, Grand’ Rive Parc, etc.) consolident la stratégie mise en place par la Municipalité dans cette zone appelée à fortement se développer.

Actuellement, 1081 bâtiments sur environ 8000 à Lausanne sont raccordés au CAD. L’ambition est d’en relier 200 supplémentaires dans la zone sud, et d’assurer à moyen terme 40% de la consommation lausannoise.

Il est prévu dans un premier temps que la chaufferie fonctionne une vingtaine de jours par année. Le coût d’investissement peut paraître disproportionné, toutefois, les extensions futures du réseau permettront d’allonger cette durée et de pallier les pointes de consommation hivernale que Tridel et Pierre-de-Plan ne pourraient assurer.

Ces nouveaux raccordements permettront également de mieux valoriser en été et entre-saisons la production de Tridel et de la Step. Ils contribueront aussi à diminuer les émissions actuelles d’oxyde d’azote et de CO₂ produites par les équipements domestiques. Les nouvelles installations prendront place dans un bâtiment à construire sur le bac de rétention actuel des quatre citernes, dont deux seront réhabilitées pour contenir les réserves de mazout de la Step. Les deux autres seront désaffectées et évacuées. Le prix de vente de l’acier couvrira les frais de démantèlement. Précisons qu’il y aura suffisamment de place pour doubler la capacité de chauffage prévue.

Les aspects des énergies renouvelables sont abordés, et si la bio-méthanisation semble promise à un bel avenir, il est surprenant de constater que la nouvelle chaufferie utilisera essentiellement des énergies fossiles (gaz + mazout), ce qui posera un problème de cohérence lorsqu’un bâtiment visant le label Minergie souhaitera se raccorder sur ce réseau. Il est utile de rappeler que 63% de la chaleur du CAD est produite par de l’énergie renouvelable, alors que la loi vaudoise exige 30% de renouvelable pour le chauffage de l’eau sanitaire. Le bilan est donc positif.

Si la végétalisation de la toiture est écartée pour des raisons de surcoût, l’installation de panneaux solaires est entamée, mais pas terminée.

La commission trouve optimiste de pouvoir les deux postes de dessinateur technique et de surveillant de chantier au 1^{er} octobre. Elle a toutefois décidé de ne pas détacher de ce préavis les Fr. 50’000.– qui y sont affectés. Plusieurs commissaires s’étonnent que régulièrement ce type d’investissement nécessite l’engagement de nouveaux collaborateurs, et refusent, avec l’imminence de la mise en œuvre du projet Métamorphose, à formaliser l’accroissement continu du personnel de l’Administration.

Les aspects financiers font émerger une pratique d’appel d’offres discutable, puisque seule la chaudière a fait l’objet d’une mise en soumission publique. Les entreprises des autres CFC ont été invitées à participer... La répartition des

travaux semble souvent promise aux prestataires avec « lesquels on a l'habitude de travailler ». Ce mode de faire est déplaisant, et la commission encourage vivement la Municipalité à revoir l'attribution des mandats dits « restreints », en créant, par exemple, une structure d'appel d'offres « interservices » visant à répartir équitablement les travaux aux entreprises de la place. Il est également souligné que les prestataires actifs dans le CAD sont peu nombreux, puisque seuls cinq se partagent le marché régional. Le risque d'entente sur les prix ne peut être élué...

Les charges d'investissement liées aux frais d'études internes et externes sont mises en discussion, de même que le poste « divers et imprévus » qui semble bénéficier d'une estimation « plancher ».

La commission passe au vote et accepte les conclusions 1 à 5 à l'unanimité.

Le soussigné remercie le directeur, les collaborateurs de l'Administration, les commissaires pour la qualité de leur travail et M. Waelti pour les notes de séance.

Le président : – Monsieur le rapporteur, avec-vous un commentaire ou quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Guy Gaudard (LE), rapporteur : – Oui, Monsieur le Président. A la page 2 de mon rapport [p. 71], il y a une coquille au dernier paragraphe. Il faut lire : « Si la végétalisation de la toiture est écartée pour des raisons de surcoût, l'étude de l'installation de panneaux solaires est entamée, mais pas terminée ». Il manque le mot « étude » dans le texte.

Ensuite, la commission a relevé deux points faibles dans le préavis, que je tiens à souligner.

Le premier concerne l'engagement systématique de collaborateurs à la Ville, entre autres lors de préavis techniques. Nous trouvons cela très discutable et et il faudrait peut-être mettre un frein à cet engagement régulier de personnel. Pourquoi ne pas externaliser certaines de ces prestations ? On ne va pas *ad aeternum* engager du personnel supplémentaire.

Le second point concerne les appels d'offres. La commission a pu constater, lors de ses travaux, qu'un seul appel d'offres avait fait l'objet d'une soumission publique. Les autres ont été faits de gré à gré, ce qui suppose peut-être des arrangements ou des habitudes entre les entreprises qui travaillent régulièrement pour la Ville. J'aimerais savoir s'il existe un registre des entreprises sollicitées par la Ville de Lausanne et si ce registre permettrait par exemple de répartir équitablement les travaux entre les entreprises, qui sont contributrices par le paiement de leurs impôts à Lausanne.

Enfin, le dernier point : j'ai reçu le 23 août une correspondance des Services industriels qui nous apprenait, par ce courrier qui a été transmis à chaque commissaire, qu'il y

aurait une diminution des charges d'investissement de Fr. 70'000.– par rapport à ce préavis. Cette diminution est due au changement de technique pour les citernes : celles-ci seraient construites sur place, de forme prismatique, et les deux citernes initialement prévues ne seraient pas réhabilitées. On peut évidemment saluer une diminution de Fr. 70'000.–, mais on peut regretter que cette option n'ait pas été étudiée avant les travaux de la commission. Par conséquent, je vous propose de détacher ces Fr. 70'000.– du montant total du préavis, Fr. 5'600'000.–, pour le porter à Fr. 5'530'000.–.

Le président : – La discussion est ouverte.

Discussion

M. Alain Hubler (AGT) : – Je n'ai pas bien saisi si M. Gaudard s'exprimait en son nom propre ou en tant que rapporteur de la commission. En tout cas, cela m'étonnerait que la remarque concernant l'engagement de collaborateurs à la Ville ait été articulée en commission, sous forme de vœu ou de Dieu sait quoi. Je prie donc M. Gaudard de distinguer clairement s'il parle en tant que membre de LausanneEnsemble, au nom de son groupe ou en son nom propre, ou en tant que président-rapporteur de commission. Par ailleurs, est-ce que M. Gaudard nous propose un amendement formel, suite à sa dernière phrase ? Là non plus, je n'ai pas bien compris. Un minimum de clarté serait indispensable pour la bonne tenue des débats.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Quelques réponses aux remarques de M. Gaudard.

Vous voudrez bien noter que par ce préavis nous vous demandons l'engagement de collaborateurs. Mais précisément, l'un de ces engagements est à durée déterminée, c'est-à-dire lié à la réalisation du projet. Il aurait été probablement non raisonnable, étant donné la durée nécessaire à cette réalisation, de confier cette tâche à un mandataire externe. En revanche, engager un collaborateur pour une durée de trois à cinq ans nous a paru opportun, comme d'ailleurs un autre, dont le poste sera ensuite transformé. En effet, l'installation de cette chaufferie permettra précisément le développement du réseau de chauffage à distance, lequel ne se fait évidemment pas sans collaborateurs supplémentaires, dont les coûts sont largement compensés par les recettes liées au chauffage à distance.

S'agissant des appels d'offres, la Direction des travaux et celle des Services industriels, qui sont très demandeuses de mandataires externes et d'adjudications, suivent très scrupuleusement les réglementations et la législation sur les marchés publics. Qui plus est, elles ont mis sur pied encore tout récemment une méthode qui permet de suivre au mieux les prescriptions en la matière, tout en assurant la possibilité pour la Ville de Lausanne d'intégrer dans les adjudications un certain nombre de dimensions chères à ce Conseil communal. En particulier celle liée au fait que les

entreprises en question ont des apprentis, et celle liée à plusieurs critères sur le développement durable. Pour les adjudications qui ne passent pas par la législation sur les marchés publics, la question de M. Gaudard est légitime. Si M. Gaudard le souhaite, nous pourrions lui fournir une liste qui lui prouve que les entreprises adjudicatrices sont bel et bien choisies à Lausanne, en fonction de critères parfaitement équitables, et que les soupçons de copinage doivent être absolument évacués.

A propos de la correspondance que les membres de la commission ont reçue, je vous confirme que le coût inférieur de Fr. 70'000.– peut, si vous le souhaitez, être porté comme un amendement à une des conclusions. Si vous ne le souhaitez pas, de toute façon, nous ne dépenserons pas ces Fr. 70'000.–, bien entendu. Ce moindre coût résulte de l'évaluation du travail lié à ce que nous devons ou pouvons faire avec des citernes actuellement existantes, et au fait que le service a découvert un aspect qu'il avait annoncé comme en cours d'étude à la commission. C'est-à-dire que les citernes étaient en moins bon état que prévu et que nous ne pourrions pas les utiliser telles quelles. D'autre part, nous bénéficions d'une baisse sur les prix de l'acier, ce qui concourra à la réduction du montant que nous avons annoncé par lettre à la commission.

Je crois avoir répondu aux questions de M. Gaudard qui, comme l'a dit M. Hubler, ne s'exprimait pas tellement en tant que président-rapporteur – en effet, ces sujets n'ont pas tous été traités en commission – mais plutôt comme un entrepreneur intéressé par la vie économique de la ville, ce dont nous pouvons lui être reconnaissants.

M. Eddy Ansermet (LE): – Prévoir des charges de personnel pour l'engagement de deux équivalents plein temps à hauteur de Fr. 50'000.– pour les trois derniers mois de 2010, cela me paraît quelque peu optimiste. En effet, si après un appel d'offres pour l'engagement d'un dessinateur technique et d'un monteur en chauffage ces personnes donnent leurs trois mois de congé à partir du 1^{er} octobre, elles ne pourront pas entrer en fonction avant le 1^{er} janvier 2011. Ne devrait-on pas déduire ces Fr. 50'000.– du crédit d'investissement? En ajoutant la réduction d'environ Fr. 70'000.– annoncée par le président de la commission et réalisée grâce à la nouvelle solution, on économiserait Fr. 120'000.–.

M. Guy Gaudard (LE), rapporteur: – M. Hubler a parfaitement raison. Ce n'est pas l'ensemble de la commission qui a estimé que la Ville devait mettre un frein à l'engagement systématique de personnel, mais une partie de celle-ci. Je faisais partie des gens qui pensent qu'on devrait trouver d'autres solutions plutôt que d'engager systématiquement des gens à la Ville de Lausanne.

Dans l'amendement que je vais proposer, je tiendrai évidemment compte de la remarque de M. Ansermet pour les Fr. 50'000.– de personnel et vous proposerai d'amender la conclusion 1 en tenant compte de la diminution de

Fr. 70'000.– pour les frais de génie civil relatifs à l'installation des citernes. Il faut savoir que ce ne sont pas les citernes qui coûteront moins cher, mais les bacs de rétention qui vont les réceptionner. Donc on ajoute à ces Fr. 70'000.– les Fr. 50'000.– de frais de personnel. Pourquoi? Nous sommes le 14 septembre. Sauf erreur de ma part, il y a un délai de recours de trente jours par rapport à la décision que nous prenons ce soir, ce qui nous portera au 14 octobre. Débaucher quelqu'un de compétent dans une entreprise de la place prendra au minimum deux mois, voire trois. Je vous souhaite bon courage pour trouver l'oiseau rare, dans la conjoncture actuelle. Ce qui sous-entend qu'il n'y aurait pas d'engagement de personnel avant le 1^{er} octobre. Donc les Fr. 50'000.– inclus dans ce préavis pourraient très bien être détachés sans toucher à sa substance.

Dès lors, je vous propose l'amendement suivant à la conclusion 1 :

Amendement

Conclusion 1

D'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif – en détachant les Fr. 70'000.– de diminution du coût d'installation des citernes et les Fr. 50'000.– de frais de personnel initialement prévus – pour la réalisation dans l'enceinte de la Step de Vidy d'une nouvelle chaudière bicombustible pour l'alimentation du chauffage à distance, d'un montant de Fr. 5'480'000.–

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – Je n'ai aucune objection à la diminution du montant de Fr. 70'000.– à la conclusion 1, puisqu'il correspond à ce que nous avons écrit aux membres de la commission. Je vous rends simplement attentifs au fait qu'un crédit d'investissement, ce n'est pas la même chose qu'un crédit spécial de fonctionnement. Le crédit d'investissement doit être de Fr. 5'530'000.– – vous pouvez déduire les Fr. 70'000.–. En revanche, si vous voulez porter un amendement sur la question du personnel, il ne faut pas le faire à la conclusion 1, mais à la conclusion 5. Puisque c'est dans cette conclusion que nous demandons un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 50'000.– pour permettre cet engagement sur la fin de l'année.

Je peux partager un certain nombre des doutes sur la célérité de l'engagement de collaborateurs. Je voudrais néanmoins vous prier de ne pas accepter cet amendement pour la raison suivante: il n'est pas complètement exclu que nous trouvions une personne disponible avant la fin de l'année, c'est-à-dire au terme du délai référendaire. Il est évident que si nous ne trouvons personne, nous n'utiliserons pas ce crédit spécial de fonctionnement. Encore une fois, ce que le Conseil communal vote, en l'occurrence, c'est une autorisation de dépenser, ce n'est pas une obligation. Donc si nous ne pouvons pas dépenser ces Fr. 50'000.–, qui sont strictement réservés à l'engagement de ces deux collaborateurs pour les trois derniers mois de l'année, nous ne le ferons évidemment pas.

M. Mathieu Blanc (LE) : – Je souhaite réagir brièvement sur la question des marchés publics qu'évoquait notre collègue Guy Gaudard et la réponse qu'y a donnée M. le municipal Pidoux. Ma compréhension de ce que vous avez dit est peut-être erronée, mais il me semble que vous avez distingué ce qui tombait sous le coup de l'appel d'offres public, soumis à la Loi sur les marchés publics, et d'autres procédures qui, pour des raisons de seuil, ne tomberaient pas sous le coup de cette loi. Peut-être ma compréhension de la LMP est-elle erronée, mais il me semble que tant les appels d'offres publics que les procédures de gré à gré, ou les procédures sélectives, sont soumis à la LMP. En particulier, les principes de pleine concurrence doivent s'appliquer. Il me semblerait donc intéressant, comme l'a relevé mon collègue Gaudard, que la Municipalité nous informe afin que nous soyons rassurés sur le fait que lorsqu'elle applique d'autres procédures d'appel d'offres public, elle respecte le principe de pleine concurrence et fait appel à différentes entreprises dans le domaine concerné.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Je confirme tout à fait ce que vient de dire M. Blanc. Il est bien entendu que nous respectons l'esprit lié à l'exercice de la concurrence lorsque nous adjugeons à des entreprises des travaux pour les services ou de type génie civil. A chaque fois qu'il est possible – et en général ça l'est –, nous adjugeons sur la base d'un appel d'offres. Il existe quelques rares cas, eux-mêmes réglés par la législation sur les marchés publics, où le fournisseur est à peu près seul à pouvoir entrer dans ce marché parce que des choix techniques antérieurs font qu'on ne peut plus se fournir ailleurs. Nous essayons d'être aussi équitables que possible avec toutes les entreprises de la place lausannoise. C'est une déclaration, mais si vous souhaitez des renseignements complémentaires, la Direction des travaux et la Direction des Services industriels pourront vous répondre conjointement sur la manière dont nous appliquons non seulement la Loi sur les marchés publics, étant donné les seuils, mais aussi sur la manière que nous avons d'adjuger en dessous des seuils en question.

M. Eddy Ansermet (LE) : – J'ai une question à la Municipalité. Est-ce que ces deux personnes sont déjà engagées ?

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Evidemment pas ! Vous ne nous avez pas encore donné l'autorisation de dépenser cet argent. Ces personnes ne sont pas en fonction.

M. Jean Meylan (Soc.) : – Le groupe socialiste est toujours favorable au développement du chauffage à distance, qui est une très bonne façon d'œuvrer en faveur du climat. Il est donc favorable à l'objet en cause et recommande son adoption.

Le président : – La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Je vous propose de passer au vote. Nous voterons d'abord sur l'amendement de M. Guy Gaudard, qui va s'afficher. Cet amendement est relatif à la conclusion 1.

Je vous le lis :

Amendement

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'530'000.–, sans les frais de personnel interne, mais avec les intérêts intercalaires, pour la réalisation dans l'enceinte de la Step de Vidy d'une nouvelle chaufferie bicom bustible pour l'alimentation du chauffage à distance.

Discussion

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Excusez-moi, il y a un petit malentendu. L'amendement qui porte, à la conclusion 5, sur les Fr. 50'000.– que M. Gaudard souhaite retirer à ce crédit spécial de fonctionnement, ne doit absolument pas être confondu, ni dans la somme, ni dans le texte, avec ce qui figure à la conclusion 1. Si vous pouvez très bien enlever les Fr. 70'000.– du crédit d'investissement, puisque ça correspond à la valeur moindre de l'investissement que nous allons consentir sur ce point, il ne faut pas changer les propositions. Il ne faut pas dire « sans les frais de personnel interne », parce que c'est bien y compris tous les frais de personnel interne. Je vous rappelle que les Services industriels, via des procédures comptables assez sophistiquées, font apparaître comme recette au budget de fonctionnement la facturation des frais de personnel aux crédits d'investissement. Par conséquent, il faut absolument laisser ça pour que vous respectiez la procédure comptable usuelle des Services industriels. Je n'ai rien contre le retrait des Fr. 70'000.–, en revanche, il faut laisser « y compris les frais de personnel et les intérêts intercalaires ».

Le président : – La nouvelle version de l'amendement est affichée (... brouhaha, hésitations...).

M. Alain Hubler (AGT) : – Compte tenu du flou artistique qui règne autour de cet amendement, entre les avec et les sans qui se remplacent les uns les autres, je vous propose de le refuser. La Municipalité dépensera ce qu'elle doit dépenser et rien de plus.

M. Nicolas Gillard (LE) : – Je constate avec un certain effarement que M. Hubler demande qu'on précipite le débat et que pour un « et » qui manque, on dépensera Fr. 70'000.– de plus. Cela me stupéfie.

(Rumeurs.)

M. Guy Gaudard (LE) : – Vu que chaque franc compte, les projets à venir à Lausanne sont importants, je vous invite à accepter cet amendement.

Le président : – Cette fois, la parole n'étant plus demandée, je vous propose de passer au vote de l'amendement de M. Gaudard à la conclusion 1 à main levée. Celles et ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent l'amendement ? Abstentions ?

J'ai l'impression qu'il est accepté, mais s'il y a un doute, je veux bien procéder au vote électronique. Qu'en pensent les deux scrutateurs ? L'amendement est accepté.

Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous communiquer les déterminations de la commission ? (*S'interrompt.*)

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Même si ce n'est pas un enjeu astronomique, j'aimerais demander un vote électronique pour vérifier votre impression.

Le président : – Monsieur Dolivo, la chose a été votée. J'ai personnellement demandé si vous vouliez le vote électronique, il n'a pas été requis à ce moment...

(*Hésitations, rumeurs.*)

D'après notre Règlement, nous ne pouvons pas revenir sur un vote, le vote électronique doit être demandé préalablement.

Discussion

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – A l'intention de mon estimé collègue, l'autorité de la chose votée est aussi intangible que l'autorité de la chose jugée. (*Rumeurs.*)

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Nous ne sommes pas, il me semble, dans la contestation de ce qui est voté, mais dans la contestation éventuelle de l'appréciation donnée sur ce qui a été voté. C'est différent. Cependant, de mon point de vue, dès l'instant où l'on part dans une estimation, il faut que celle-ci soit acceptée par chacun. Depuis la salle, nous n'avions pas l'impression que le vote était celui-là. Je sais par expérience que depuis la tribune on a une autre vue. Mais depuis ici, en tout cas, ce n'est pas l'impression que nous avons.

Le président : – A l'intention de M. Rastorfer et de l'assemblée, j'ai demandé aux deux scrutateurs s'ils confirmaient ma vision ou pas. A partir de ce moment, le Bureau a confirmé le vote...

Je demande donc à M. le rapporteur de nous lire les déterminations de la commission sur les conclusions 1, 2, 3 et 4.

M. Guy Gaudard (LE) : – Comme nous avons discuté des Fr. 50'000.– relatifs à l'engagement du personnel, je propose que nous prenions ensemble les déterminations de la commission de 1 à 4 et la cinquième de manière indépendante. Pour information, la commission a passé au vote en acceptant toutes les conclusions à l'unanimité. Toutefois, en regard des éléments que nous avons appris ce soir, je propose que le vote de la conclusion 5 soit détaché de celui des quatre autres conclusions du préavis.

Le président : – Nous pouvons entendre la manière dont la commission a voté, mais le Conseil vote différemment, s'il le juge nécessaire.

Nous avons voté l'amendement, je propose de voter maintenant la conclusion 1 telle qu'amendée. Celles et ceux qui acceptent la conclusion 1 amendée sont priés de lever la main. Abstentions ? Avis contraires ? Pas d'avis contraire, deux ou trois abstentions, la conclusion 1 amendée a été acceptée.

Je vous propose de voter les conclusions 2 à 4 ensemble. Celles et ceux qui acceptent les conclusions 2 à 4 sont priés de lever la main. Abstentions ? Avis contraires ? Sans avis contraire, avec quelques abstentions, les conclusions 2, 3 et 4 ont été acceptées.

Nous passons à la conclusion 5. Quelle est la détermination de la commission sur la conclusion 5 ?

M. Guy Gaudard (LE) : – La commission a accepté la conclusion 5 à l'unanimité.

Le président : – Je vous propose donc de voter cette conclusion 5 en levant la main. Celles et ceux qui l'acceptent telle quelle sont priés de lever la main. Abstentions ? Avis contraires ? Avec un avis contraire et trois abstentions, vous avez accepté la conclusion 5.

Ce point est clos.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2010/25 de la Municipalité, du 2 juin 2010 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'530'000.–, y compris frais de personnel interne et intérêts intercalaires, pour la réalisation dans l'enceinte de la Step de Vidy d'une nouvelle chaufferie bicom bustible pour l'alimentation du chauffage à distance ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à ce crédit ;
3. de balancer par imputation sur ce crédit le compte d'attente de Fr. 100'000.–, ouvert pour réaliser les études préliminaires et la mise à l'enquête de la nouvelle chaufferie ;
4. d'amortir séparément, dans l'année en cours, le compte d'attente de Fr. 305'000.–, dont les études n'ont pas abouti à une réalisation, par la rubrique 74'241.331 ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement pour 2010 de Fr. 50'000.– pour permettre

l'engagement au 1^{er} octobre 2010 d'un-e dessinateur/trice technique (1 EPT) pour la durée du projet (trois à cinq ans) et d'un-e monteur en chauffage (1 EPT – fonction qui sera transformée en surveillant-e de chantier à l'issue d'une formation interne), nécessaires à l'extension du réseau de chauffage à distance au sud et au sud-ouest de Lausanne. Ce crédit, qui permettra de couvrir ces charges de personnel sur trois mois, est à répartir comme suit :

74.301 Traitements	40'000.–
74.303 Cotisations aux assurances sociales	2'200.–
74.304 Cotisations à la caisse de pensions	7'000.–
74.305 Assurances accidents	800.–

Le président : – Nous passons au point suivant, le R84, motion de M. Philippe Jacquat et consorts, «Pour qu'une altercation de préau ne se termine pas au couteau». J'appelle à la tribune M^{me} Caroline Alvarez, qui me remplacera puisque j'étais le rapporteur de cette commission.

Motion de M. Philippe Jacquat et consorts :
«Pour qu'une altercation de préau ne se termine pas au couteau»⁴

Rapport

Membres de la commission : M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur, M^{me} Caroline Alvarez (Soc.), M^{me} Adozinda Da Silva (LE), M. Cédric Fracheboud (UDC), M. François Huguenet (Les Verts), M. Philippe Jacquat (LE), M^{me} Thérèse de Meuron (LE), M^{me} Janine Resplendino (AGT), M. Jean Tschopp (Soc.), M^{me} Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

Rapport photocopié de M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur : – La commission 98 a siégé le lundi 25 janvier 2010 à 16 h 00 à la Direction de la sécurité publique. Elle s'est réunie dans la composition suivante : M^{mes} Thérèse de Meuron, Adozinda Da Silva, Maria Velasco (en remplacement de M^{me} Sophie Michaud Gigon), Caroline Alvarez, Janine Resplendino ; MM. Jean Tschopp, Cédric Fracheboud (en remplacement de M^{me} Esther Saugeon), François Huguenet et le soussigné Roland Rapaz, président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports, MM. Julien Mortier, travailleur social au Service jeunesse et loisirs, Christian Pannatier, chef de la police judiciaire, Jean-Marc Grangier, chef de la brigade de la jeunesse ainsi que par M^{me} Véronique Duc, collaboratrice au Corps de police, que nous remercions pour la précision des notes de séance.

M. Philippe Jacquat nous présente la genèse et les fondements de sa motion. Il précise que le titre de sa motion reflète le type d'événements qui ont suscité sa réflexion et sa proposition. Il appuie son argumentation sur diverses statistiques relatives aux infractions commises par des mineurs-es, des déclarations de M. Zermatten, et une plaquette de la police genevoise.

M. Philippe Jacquat demande formellement que la police municipale, informée d'une infraction commise par un-e mineur-e, se déplace systématiquement au domicile des parents du jeune impliqué. Cela dans le but de marquer l'infraction par sa présence et de mener un entretien de prévention (appréciation de la situation) et d'information (rappel des règles). Le motionnaire précise que sa motion s'étend à tout acte délictueux connu de la police, donc inscrit au «journal police interne».

Répondant aux nombreuses questions des commissaires, M. Marc Vuilleumier et ses collaborateurs décrivent la pratique de la police municipale, particulièrement de la Brigade de la jeunesse :

- La police lausannoise travaille en partenariat avec de nombreux acteurs de la vie lausannoise. C'est le cas entre autres avec les discothèques (charte de collaboration) avec le CHUV et les écoles lausannoises (protocoles d'intervention).
- Le protocole conclu avec les écoles en 2008 fixe les règles d'intervention, le rôle et la responsabilité de chacun. Il stipule également le mode de restitution de l'enfant aux parents en cas d'infraction.
- D'autres services interviennent également et sont en contact avec les parents lors d'infractions. C'est le cas du Tribunal des mineurs et du Service de protection de la jeunesse.
- Le Code pénal fixe clairement les délits poursuivis d'office (brigandage, vol avec effraction) ou sur plainte (voies de fait, dommages à la propriété). S'il y a poursuite d'office, les parents sont contactés. Ce sont les parents qui déterminent s'ils entendent venir récupérer leur enfant ou s'ils estiment que les éléments communiqués au téléphone sont suffisants et que l'enfant peut partir de l'Hôtel de police par ses propres moyens. La police n'a pas le pouvoir légal d'imposer aux parents de venir à l'Hôtel de police. Toutefois, les inspecteurs se mettent à la disposition des parents qui souhaitent que le jeune soit ramené à la maison.
- Dans les situations sans enquête judiciaire, qui font l'objet d'une interpellation, les parents sont informés lorsqu'ils peuvent être contactés dans l'immédiat. Si cela ne peut pas se faire, le jeune pourra quitter les locaux de police, car il ne peut pas être retenu et les parents seront contactés ultérieurement. Selon le Règlement général de police, un jeune ne peut être gardé plus

⁴BCC 2009-2010, T. I (N° 4/I), p. 286 ; *idem* T. I (N° 5/II), pp. 476-477.

de douze heures dans les locaux de police. Et la règle est que les jeunes doivent rester le moins de temps possible dans les locaux et qu'ils soient remis dans les meilleurs délais à leurs parents.

- Dans les situations de vol à l'étalage, sans suite pénale de la part du magasin, une lettre est envoyée aux parents.
- Si un mineur s'intéresse de trop près au milieu de la drogue, les parents sont également avisés.
- Dans tous les cas où un jeune va faire l'objet d'une inscription dans le «journal police interne», ce qui va au-delà de ce qui est mentionné ci-dessus, les parents sont informés.

Les commissaires constatent que s'il y a toujours un contact avec les parents, celui-ci n'est pas toujours visuel, physique. C'est le cas lorsque les parents ne veulent pas venir récupérer leur enfant dans les locaux de police (c'est une minorité sur les 524 dossiers déférés au Tribunal des mineurs [TM] en 2009) ou lorsque l'infraction ne fait pas l'objet d'une plainte (lettre aux parents dans 50 à 60 cas en 2009).

Le directeur de la Sécurité publique estime que l'aspect de la visite systématique aux parents, sans appréciation possible, pose un problème à la police (importance de l'infraction, mission de la police auprès des parents). A la Brigade de la jeunesse, chaque situation est analysée et la réponse donnée y est appropriée.

Si tous les commissaires estiment que le contact direct avec les parents est souhaitable pour diverses raisons – lien social, poids de l'uniforme, appréciation de la situation – tous, en revanche, ne sont pas persuadés de l'application systématique de ce contact. D'autres commissaires doutent que les policiers soient forcément les bons interlocuteurs pour aller dialoguer au domicile des parents. Ils estiment que s'il est bien du devoir de la police de notifier les faits, l'aspect éducatif doit être confié à d'autres acteurs.

Le directeur de la Sécurité publique nous informe que, pour aller dans le sens d'un renforcement des contacts directs, sa direction va proposer à la Municipalité un poste de chargé de prévention rattaché au Corps de police.

En conclusion, si tous les commissaires sont convaincus du bienfait d'un contact direct entre la police et les parents du mineur en infraction, une majorité d'entre eux estime néanmoins qu'il faut laisser à la police une marge d'appréciation tout en lui suggérant de privilégier le contact direct. C'est pourquoi cette majorité suggère au motionnaire de transformer sa motion en postulat.

Le motionnaire, ayant entendu le directeur de la Sécurité publique et exprimant le souhait que le futur chargé de prévention se présente en tant que policier, se rallie à cette proposition de transformer sa motion en postulat.

Au vote, la transmission de ce postulat à la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

Le président : – Madame Alvarez, avez-vous un commentaire ou quelque chose à ajouter au rapport ?

M^{me} Caroline Alvarez (Soc.), rapportrice remplaçante : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion sur cette motion.

Discussion

M. Jean-Tschopp (Soc.) : – Cette motion transformée à l'unanimité en postulat par la commission nous a paru assez sympathique. En tout cas dans son intention, qui consiste à dire qu'un contact humain, une visite à domicile peut être plus efficace et plus engageante qu'une lettre, dont on sait souvent le traitement qu'on lui accorde.

Cela dit, étant donné le caractère systématique de cette visite à domicile, que le motionnaire appelle de ses vœux, et surtout à cause de certains justiciables qui pourraient être procéduriers, il faudra beaucoup d'appréciation et une certaine souplesse pour ne pas tomber dans une démarche qui deviendrait systématique, voire procédurière. Je me souviens d'un examen de droit où j'avais été interrogé, quand j'étais étudiant, sur la différence entre lésions corporelles simples, lésions corporelles par négligence et voies de fait. Une simple gifle suffit déjà à être dans le cas d'une voie de fait, or il s'agit d'un délit. Une simple contusion et nous nous trouvons déjà dans le cas d'une lésion corporelle simple. Toutes ces infractions constituent des délits.

Surtout, il paraît au groupe socialiste que l'aspect éducatif, proportionné et adapté de la réponse doit prévaloir. Cet aspect éducatif est déterminant pour l'efficacité de la sanction, en particulier quand il s'agit de mineurs et quand on sait tout l'enjeu que cela suppose, en particulier dans le domaine préventif.

Dans cette même optique, on sait aussi l'importance de prendre en compte les conditions de vie du mineur.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à accepter la transformation de cette motion en postulat.

M. Philippe Jacquat (LE) : – Je ne répéterai pas les explications concernant ma motion, nous avons déjà perdu assez de temps tout à l'heure. En revanche, je n'ai pas très bien compris les propos de M. Tschopp concernant sa définition des délits.

Le but de cette motion transformée en postulat était précisément d'agir contre les violences gratuites. Une simple gifle, qui ne produira pas forcément des résultats anatomiques visibles, peut cependant avoir des résultats psychologiques plus importants. C'est précisément là-dessus qu'il faut agir. Donc je n'ai pas bien compris son intervention, si

ce sont ces événements qu'il veut sortir de la systématique ou non. C'est au niveau préventif qu'il faut agir, supprimer la banalisation et annoncer aux parents que leurs enfants ont commis un délit. C'est un délit. Il est très mineur, mais il faut rappeler que la borne a été dépassée. En fait, le but de la motion transformée en postulat, c'était de demander de remettre le cadre, d'aller vers les parents plutôt que de simplement leur écrire et de leur dire: «Attention, votre enfant a dépassé les limites.»

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – Cela a été relevé dans le débat en commission, il n'est guère possible et utile qu'un policier aille voir les parents chaque fois qu'un mineur commet un délit, aussi «léger» soit-il. Ce ne serait pas réaliste. Ce d'autant plus que lorsque des délits sont commis, la police n'est pas seule à entrer en ligne de compte pour avoir des contacts avec les parents ou le jeune lui-même. Il y a aussi, comme cela a été mentionné, le Tribunal des mineurs, le Service de protection de la jeunesse (SPJ) et d'autres services aux niveaux cantonal et communal. Si, sur le principe, il faut toujours privilégier le contact entre les personnes, il faut aussi laisser une marge d'appréciation aux policiers. Surtout que dans certaines familles la venue d'un policier créerait probablement plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. Il s'agit d'agir avec discernement, et la police doit pouvoir juger de cas en cas si un contact doit avoir lieu avec la famille ou avec d'autres instances, cantonales ou communales.

M. Jean Tschopp (Soc.): – Je rejoins les propos du directeur. Nous avons tous été enfants, nous avons tous participé à une course d'école. Nous savons ce qui s'y passe parfois: les enfants peuvent aussi être cruels. Bien sûr, il ne s'agit pas d'autoriser des incivilités et les débordements qu'elles engendrent, mais d'appliquer cette mesure avec proportionnalité. Nous rejoignons tout à fait cette intention de renforcer ce contact humain que le motionnaire appelle de ses vœux.

M. François Huguenet (Les Verts): – Le groupe des Verts soutiendra évidemment le renvoi de ce postulat à la Municipalité. J'ai néanmoins une question pour le directeur de la Sécurité publique. Il avait été question en commission de nommer un chargé de prévention. Qu'en est-il du projet de ce poste qui devait encore, si je me souviens bien, être proposé par la Municipalité?

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – Ce poste de chargé de prévention fait partie d'un préavis contenant plusieurs objets concernant la vie nocturne et la sécurité en général. C'est dans ce cadre que nous avons discuté de la proposition de ce poste, qui sera, je l'espère, prochainement débattue ici.

M. Mathieu Blanc (LE): – L'intérêt de cette motion transformée en postulat, contrairement à ce que d'aucuns semblent prétendre, est précisément de marquer le coup quand il y a une violence, une infraction qui ne saurait être tolérée.

C'est précisément dans ce cadre qu'on dépasse le stade de la proportionnalité. En effet, faire appel aux forces de police et qu'elles-mêmes fassent usage de proportionnalité signifie déjà qu'on a atteint un certain stade dans la violence qu'on ne saurait banaliser. Dès lors, le contact visuel, physique, avec les parents, le fait qu'un policier se déplace, nous semble adapté pour montrer aux parents qu'il y a un problème avec leur enfant. Nous ne disons pas qu'il faut passer à des mesures plus sévères, mais simplement signaler aux parents qu'une réaction est adaptée. Quand on lit le rapport de la commission et qu'on voit qu'il existe des cas où il n'y a pas de contact visuel, mais un simple téléphone ou une lettre, nous pensons qu'il est aussi du devoir de la police d'aller signifier aux parents qu'il leur revient de passer peut-être plus de temps avec cet enfant et de lui expliquer que cette simple petite violence dont nous parlions mérite une réaction proportionnée. La visite nous semble donc adaptée dans tous les cas dès qu'une infraction est relevée.

Le président: – La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Madame la rapportrice, veuillez nous lire la détermination de la commission.

M^{me} Caroline Alvarez (Soc.), rapportrice remplaçante: – La commission a accepté à l'unanimité de transmettre ce postulat à la Municipalité.

Le président: – Je vous fais voter sur la conclusion de la commission. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent la conclusion de la commission le manifestent par un lever de main. Avis contraires? Abstentions? Avec quelques abstentions, vous avez accepté de renvoyer ce postulat à la Municipalité. Cet objet est liquidé, je vous remercie, Madame la rapportrice.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Philippe Jacquat et consorts: «Pour qu'une altercation de préau ne se termine pas au couteau»;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. de transformer cette motion en postulat;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président: – Nous passons au point R87, motion de M. Gilles Meystre. «Pour une stratégie globale et durable en matière de locaux dédiés à l'Administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne

demeure une intention à géométrie variable.» J'appelle à la tribune M^{me} Sylvianne Bergmann, rapportrice de la commission.

Motion de M. Gilles Meystre : «Pour une stratégie globale et durable en matière de locaux dédiés à l'Administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable»⁵

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice, M^{me} Muriel Chenux Mesnier (Soc.), M. Jean-Luc Chollet (UDC), M. Fabrice Ghelfi (Soc.), M^{me} Françoise Longchamp (LE), M. Jean Meylan (Soc.), M. Gilles Meystre (LE), M^{me} Thérèse de Meuron (LE), M. Pierre Santschi (Les Verts).

Municipalité: M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

Rapport polycopié de M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice: – La commission s'est réunie le 1^{er} février 2010. Elle était composée de M^{mes} Sylvianne Bergmann, rapportrice, Muriel Chenux Mesnier, Thérèse de Meuron, Françoise Longchamp et de MM. Jean-Luc Chollet, Fabrice Ghelfi, Jean Meylan, Gilles Meystre et Pierre Santschi. M. Ghelfi a dû s'absenter avant la fin de la séance.

La Municipalité et l'Administration étaient représentées respectivement par M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, M. Patrice Bulliard, chef du Service d'urbanisme, M. Bertrand Schauenberg, adjoint au chef de la Division des gérances et M. Ahnmet Salyador, responsable section du patrimoine administratif. M^{me} Nathalie Bochatay, secrétaire au Service du logement et des gérances a pris les notes de séance, ce dont nous la remercions.

En l'absence de la rapportrice, M^{me} Diane Gilliard, qui a démissionné du Conseil communal, les membres de la commission se mettent d'accord et nomment comme rapportrice M^{me} Sylvianne Bergmann, qui accepte la présidence.

Le motionnaire explique que l'origine de sa motion remonte aux débats qui ont eu lieu lors du déménagement du SSL à l'avenue de Provence 6-8. Cette affaire était, selon lui, un signe qu'une coordination plus grande entre les services serait utile pour définir les besoins de l'Administration en matière de locaux. L'objectif de la motion est d'établir une démarche plus concertée entre directions afin de définir une stratégie globale pour loger l'Administration.

⁵BCC 2008-2009, T. II (N° 17/I), p. 751 ; BCC 2009-2010, T. I (N° 4/II), pp. 374-375.

Un commissaire signale qu'en 2001, il avait déposé une motion qui demandait une gestion coordonnée des locaux que l'Administration loue ou possède, de manière à avoir une vision globale. Il se demande si l'achat du logiciel Ofiger a débouché sur une réelle amélioration dans la gestion des locaux communaux. Les interrogations du motionnaire lui paraissent confirmer son scepticisme sur l'apport actuel d'Ofiger et le poussent donc à accepter cette motion.

Le responsable du patrimoine administratif explique que la procédure actuelle est la suivante: les services présentent leurs besoins en termes de locaux et parfois proposent des locaux vacants (par ex. locaux à Pépinet signalés par le SPel). Le Service des gérances entame alors des démarches auprès des gérances de la place. Un projet chiffrant le prix au m², les aménagements et les travaux, s'il y a lieu, est adressé à la commission immobilière pour avis. Il est également tenu compte du ratio m² par personne. A l'Administration communale, on compte 25 m² par personne (norme SIA) tous locaux confondus, soit bureaux, dégagements, sanitaires, salles de conférence, etc. Si la commission donne un avis favorable, une note est adressée à la Municipalité. Le bail est signé par le Service du logement et des gérances.

Un fois le bail signé, les locaux loués sont saisis dans Ofiger. Ce logiciel permet de constater quels sont les locaux attribués à chaque service et les locaux vacants.

M^{me} la directrice précise qu'en principe les locaux sont regroupés entre Chauderon, le Flon et la Palud.

M. Bulliard, chef du Service d'urbanisme, présente alors les axes forts qui sont importants pour deux aspects. D'une part l'amélioration des transports publics permettra de déplacer des locaux de l'Administration qui doivent être accessibles à tous, d'autre part ces axes proposent des changements sur les terrains en relation avec ces axes, notamment dans les secteurs de Sévelin, Plaines-du-Loup et Riponne. Certains axes seront fermés aux véhicules privés comme Chauderon-Saint-François. Cela va poser le problème de la relocalisation d'un certain nombre d'activités comme la Bibliothèque municipale ou les Archives de la Ville.

Un commissaire demande si l'Administration communale a une gestion dynamique des besoins en surface, autrement dit si les services sont sollicités de manière régulière pour mettre à jour leurs besoins actuels et futurs. S'occupe-t-on d'optimiser le ratio du coût au m² des locaux dont on est propriétaire et des locaux loués à des tiers? Le service a-t-il une gestion dynamique ou réactive?

M^{me} la directrice explique que la mission actuelle du Service du logement et des gérances n'est pas d'alerter les services.

Plusieurs commissaires émettent des propositions, des suggestions et des réflexions:

- La population lausannoise, selon les prévisions, pourrait être de 150'000 habitants en 2030. Quel est le nombre de fonctionnaires utile pour cette augmentation de population ?
- Une nouvelle construction mériterait d'être envisagée, par exemple un nouveau bâtiment pour loger les SI à Pierre-de-Plan.
- Planification à long terme nécessaire sans oublier les opportunités du moment.
- Certains services pourraient être délocalisés, comme le SOI à Chauderon 9 qui n'a pas de contact avec le public.
- Des solutions sont cherchées pour limiter l'accès des véhicules au centre ville : pourquoi ne pas disposer de locaux administratifs dans les quartiers ?
- La Municipalité envisagerait-elle de récupérer le bâtiment de la Riponne 10 occupé par l'Administration cantonale ?

A toutes ces remarques, M^{me} la directrice répond que les moyens financiers de la Ville doivent être pris en compte et que pour le bâtiment de la Riponne, la Municipalité tient à préserver de bonnes relations avec le Canton. Elle informe la commission que l'Etat a confirmé vouloir garder le bâtiment Arlaud.

La discussion étant épuisée, se pose la question de la transformation de la motion en postulat. En effet, plusieurs commissaires sont d'avis que le postulat est plus approprié que la motion dans ce cas.

Le motionnaire se déclare prêt à transformer sa motion en postulat.

Au vote, c'est à l'unanimité que le postulat est pris en considération.

Le délai de réponse est prolongé à une année par 7 oui et 1 abstention.

Le président : – Madame Bergmann, avez-vous un commentaire ou quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion sur cette motion.

Discussion

M. Gilles Meystre (LE) : – Cette motion datant du 17 mai, donc de plusieurs mois, je me permets d'en faire un bref rappel, pour préciser qu'elle fait suite au projet de déménagement des Services sociaux à l'avenue de Provence 6-8, projet qui avait été rejeté par le Parti libéral-radical et rejeté

en suite par votre Conseil⁶. Ce préavis donnait l'impression que la Ville avait divers projets immobiliers, mais qu'ils n'étaient pas coordonnés. J'en veux pour preuve d'autres exemples comme l'achat de l'immeuble de César-Roux, le déménagement récent d'unités des Services industriels des arches du Grand Pont à Pierre-de-Plan et la volonté exprimée par le Service de la culture de déménager à Arlaud.

Après de longues discussions, élargies à tout ce qui va arriver avec les axes forts, la commission a souhaité que la Municipalité ait le temps de réfléchir et d'intégrer cette nouvelle problématique des transports dans la réflexion relative à l'accessibilité de l'Administration. C'est donc sans grand problème que j'ai accepté que la réponse soit plus tardive que le Règlement ne le prévoit normalement. J'ai accepté également que cette motion soit transformée en postulat.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Madame la rapportrice, veuillez nous lire la détermination de la commission.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice : – Comme le postulant l'a indiqué, il a accepté de transformer sa motion en postulat. La réponse à cette initiative sera prolongée à une année. C'est accepté par 7 oui et 1 abstention. Sur ce, le postulat est pris en considération à l'unanimité.

Le président : – Si vous êtes d'accord, je vous ferai voter la double détermination de la commission. Celles et ceux qui sont d'accord avec le renvoi de ce postulat à la Municipalité, assorti d'un délai d'un an pour la Municipalité, sont priés de lever la main. Abstentions ? Avis contraires ? Avec deux abstentions, sans avis contraire, vous avez accepté le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Ce point est clos, je vous remercie, Madame la rapportrice.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Gilles Meystre : « Pour une stratégie globale et durable en matière de locaux dédiés à l'Administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport ;
3. de fixer à une année le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ce postulat.

⁶BCC 2008-2009, T. II (N° 19/II), pp. 1045 ss.

Le président : – Nous passons au point R88, le postulat de M^{me} Magali Zuercher intitulé « Pour un réaménagement de la place de la Riponne ». J'appelle à la tribune M^{me} Solange Peters.

Postulat de M^{me} Magali Zuercher :
« Pour un réaménagement de la place de la Riponne »⁷

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Solange Peters (Soc.), rapportrice, M. Raphaël Abbet (UDC), M. Eddy Ansermet (LE), M. Benoît Biéler (Les Verts), M. Claude Bonnard (Les Verts), M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE), M^{me} Diane Gilliard (AGT), M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), M^{me} Graziella Schaller Curiotto (LE), M^{me} Magali Zuercher (Soc.).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M^{me} Solange Peters (Soc.), rapportrice : – La commission s'est réunie en une unique séance le 14 janvier 2010. Ses membres étaient M^{me} Magali Zuercher, auteur du postulat, M^{me} Diane Gilliard (en remplacement de M^{me} Evelyne Knecht), M^{me} Martine Fiora-Guttman, M^{me} Graziella Schaller, M. Raphaël Abbet, M. Eddy Ansermet, M. Benoît Biéler, M. Claude Bonnard, M. Francisco Ruiz Vazquez et votre rapportrice.

L'Administration communale était représentée par M. Olivier Français, directeur des Travaux, M. Fabien Ruf, chef du Service de la culture, Culture, Logement, Patrimoine, M. Patrice Bulliard, chef du Service d'urbanisme, M. Jacques Andrist, adjoint administratif, Service d'urbanisme, Travaux, que je remercie pour les notes de séance complètes et précises.

En introduction, M^{me} Zuercher rappelle l'objet de son postulat, né des débats du Conseil communal lors de la prolongation du droit de superficie du parking de la Riponne, qui semblait exclure toute réflexion sur le dessus de la place puisque, a priori, la structure du parking ne supporterait pas une construction. Elle rappelle qu'à ses yeux, la Riponne a une vocation culturelle centrale, à maintenir et à renforcer. Malgré les contraintes liées au parking, elle souhaite voir envisager et étudier la possibilité d'exploiter au mieux cet espace, de le rendre accueillant, le sachant certainement suffisant, et de localisation urbaine optimale, pour accueillir de nouvelles infrastructures.

La discussion s'ouvre ainsi entre les commissaires, à laquelle prend part la Municipalité. Cette dernière souligne que la

notion de transformation de la place fait partie de ses intentions, mais qu'il faut garder à l'esprit la priorité mise actuellement sur des chantiers alentour (Tunnel, place du Château, Vallon) et les contraintes toujours présentes sur la place, notamment celles liées au parking souterrain et à la nécessité de renforcer la structure de la dalle avant d'envisager toute nouvelle construction.

L'ensemble des commissaires accueille l'idée de la transformation de la place avec enthousiasme. Ils partagent la préoccupation de gestion du flux des voitures vers et depuis le parking, qui devrait être modifié, tout en restant fonctionnel. Il souhaite unanimement qu'une solution des plus conviviales soit trouvée, touchant notamment le réaménagement de la partie de la place actuellement laissée vide par le départ du Romandie et la fermeture du Ripp's. Il prend note du rappel fait par M. Ruf au sujet des projets d'activités culturelles à la Riponne présentés dans le préavis de politique culturelle, qui touchent des bâtiments existants, soit l'ancien cinéma, le musée Arlaud et le bâtiment Riponne 10.

Bien que l'objet du postulat soit clairement accepté de toutes et de tous, et au-delà de la question de sa prise en considération, une évocation des pistes à explorer occupe momentanément la commission. De nombreuses idées et projets autour de cette place sont évoqués, notamment d'ouvrir à plus ou moins long terme un concours pour son réaménagement, ou encore de tenter une démarche participative à ce sujet. Plus pratiquement, il est discuté l'option de construire – ou non – un nouveau bâtiment à son extrémité, fermant cette place, ou encore le long de la rue du Tunnel, de repenser le trafic automobile en son sein, et de nettoyer le palais de Rumine. Il est évoqué le souhait d'intégrer à cette réflexion les études sur les places proches, soit la place du Tunnel, la place du Château et aussi la rue des Deux-Marchés, et de veiller à intégrer ces projets dans leur contexte économique, culturel et institutionnel, en collaboration notamment avec le Canton.

Face à l'important travail que cela implique, la prise en considération de ce postulat est acceptée à l'unanimité, accordant à la Municipalité un délai prolongé de deux ans pour sa réponse.

Le président : – Madame Peters, avez-vous un commentaire ou quelque chose à ajouter ?

M^{me} Solange Peters (Soc.), rapportrice : – Après une longue réflexion en commission et l'évocation de nombreuses pistes de réflexion, notamment le souhait de tous les commissaires de coordonner cette réflexion avec différents objets urbanistiques concernant les places alentour et divers objets culturels concernant la région, il a été décidé à l'unanimité de la commission de demander un délai de réponse de deux ans.

Le président : – La discussion est ouverte.

⁷BCC 2008-2009, T. II (N° 18), p. 903 ; BCC 2009-2010, T. I (N° 4/II), p. 376.

Discussion

M^{me} Magali Zuercher (Soc.) : – Je n’ai pas grand-chose à ajouter au rapport de la commission, mais j’aimerais toutefois insister sur l’importance de ce lieu et sur sa piètre qualité. Nous sommes unanimes pour dire qu’à ce jour personne n’a vanté la beauté de cette place. Sans être voyante, je pense que ce réaménagement sera le bienvenu pour tous les Lausannois, les Lausannoises et les visiteurs de notre ville. Ce réaménagement pourra aussi être l’occasion de renforcer le pôle culturel au centre de la ville, de lui donner une vitrine sur la place publique. Je suis convaincue que Lausanne et son centre méritent mieux, et si possible sans trop tarder.

M. Charles-Denis Perrin (LE) : – LausannEnsemble est très intéressée par toutes les propositions qui ont été faites jusqu’à maintenant pour cette place. On a parlé de marché couvert et de toutes sortes d’activités qui pourraient y avoir lieu. J’interviens pour vous informer que nous proposerons prochainement un postulat qui demande implicitement qu’un véritable concours international soit organisé pour cette place. Il a été fait allusion dans les notes de séances, que j’ai relues, à un souhait que ce concours ait lieu. Mais l’enjeu est trop important pour essayer de bricoler quelque chose sur le coin d’une table, nous aurons besoin des idées de grands esprits, de grands architectes, de grands urbanistes. Nous soutiendrons, bien entendu, la proposition de M^{me} Zuercher, mais nous demanderons aussi qu’un concours international soit lancé pour cette place.

Le président : – La discussion continue. La parole n’est plus demandée, la discussion est close. Madame la rapportrice, veuillez nous communiquer les déterminations de la commission.

M^{me} Solange Peters (Soc.), rapportrice : – La prise en considération de ce postulat a été acceptée à l’unanimité de la commission, avec le souhait d’accorder à la Municipalité un délai prolongé de deux ans pour rendre sa réponse.

Le président : – Si vous le permettez, je ferai également voter cette double détermination, c’est-à-dire l’acceptation du renvoi de ce postulat à la Municipalité avec un délai de deux ans. Celles et ceux qui l’acceptent sont priés de lever la main. Abstentions ? Avis contraires ? A l’unanimité, vous avez accepté le renvoi de ce postulat à la Municipalité avec un délai de réponse de deux ans.

Ce point est clos, merci, Madame.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M^{me} Magali Zuercher pour un réaménagement de la place de la Riponne ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

1. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport ;
2. de fixer à deux ans le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ce postulat.

Le président : – Nous passons à la suite de notre ordre du jour avec le point R89, postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Bons sens cyclistes pour les rues à sens unique ». J’appelle à la tribune M. Roland Philippoz, rapporteur.

**Postulat de M. Vincent Rossi et consorts :
« Bons sens cyclistes pour les rues à sens unique »⁸**

Rapport

Membres de la commission : M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur, M. Jean-Marie Chautems (Soc.), M. Ulrich Doepper (Les Verts), M^{me} Florence Germond (Soc.), M. Axel Marion (LE), M. Olivier Martin (LE), M. David Payot (AGT), M. Bertrand Picard (LE), M. Vincent Rossi (Les Verts), M^{me} Esther Saugeon.

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur : – La commission, qui s’est réunie le 28 janvier 2010, était composée de M^{mes} et MM. Florence Germond, Jean-Marie Chautems, Bertrand Picard (qui remplace M. J. Pernet), Axel Marion, Olivier Martin, Vincent Rossi, Ulrich Doepper, David Payot (qui remplace M^{me} A. Egli), Esther Saugeon et Roland Philippoz, rapporteur.

L’Administration était représentée par MM. Olivier Français, directeur des Travaux, Jean-Christophe Boillat, délégué vélo, et Yul Izgora, chef de bureau, chargé de la prise des notes de séance, que nous remercions pour la qualité de son travail.

Les postulants exposent leur objectif, à savoir que la circulation cycliste dans les deux sens soit permise dans les rues de Lausanne, particulièrement dans les zones 30. Ils souhaitent notamment que la politique d’aménagement de contresens cyclables menée par la Ville de Lausanne soit intensifiée et que des contresens cyclables soient systématiquement aménagés dans toutes les nouvelles zones 30, à l’exception des rues où il est démontré que cela n’est pas

⁸BCC 2008-2009, T. II (N° 19/I), p. 1010 ; BCC 2009-2010, T. I (N° 4/II), p. 377.

possible. Tout en reconnaissant le travail effectué dans ce domaine par la Ville de Lausanne, ils pensent que le nombre de rues permettant le contresens cyclable devrait être augmenté.

M. le municipal souligne que la topographie de la voirie lausannoise, avec ses rues étroites, doit être prise en compte. Il précise que l'étude relative à la possibilité d'aménager une rue en contresens cycliste se fait déjà. Il ajoute qu'il faut tenir compte, entre autres, du secteur, de la dimension des rues en question et du désir des habitants. Par ailleurs, le délégué vélo de la Ville doit travailler en conformité avec les normes fixées par la loi y relative et que la question de la possibilité d'aménager de nouvelles rues en contresens vélo se pose systématiquement, mais que la réalisation ne peut être systématique.

Pour le délégué vélo, le problème se pose surtout en fonction des opportunités, notamment lors de l'instauration d'une zone 30, mais également des critères techniques. Ainsi, il faut différencier les cas où le vélo se trouve en contresens en montant (ce qui lui assure une certaine sécurité) ou en descente (ce qui peut se révéler dangereux, notamment dans les virages). Il complète son propos en précisant que la largeur de la voirie est également un élément non négligeable lorsque la question d'y aménager un contresens vélo se pose, en particulier dans le cas d'un croisement avec une ligne de bus (croisement à vue impossible).

Pour des commissaires, c'est la systématisation des contresens qui augmentera la sécurité des usagers, car les automobilistes s'attendent toujours à rencontrer des cyclistes en face d'eux, alors que d'autres, ainsi que M. le municipal, réfutent la systématique contraignante, l'examen des opportunités ayant lieu chaque fois que la situation le permet, ce qui leur semble suffisant. La question de la sécurité des cyclistes dans les zones 30 ainsi que des comportements parfois incivils d'une minorité de cyclistes fait l'objet d'une discussion nourrie. Lors de l'aménagement d'une rue, les riverains sont informés et il est arrivé qu'ils s'opposent à la création d'un contresens cycliste.

Malgré des demandes appuyées, les postulants refusent de modifier la formulation de leur postulat, souhaitant conserver à leur initiative la caractéristique de signal politique fort au travers du terme «systématique» lié aux zones 30.

La commission passe au vote et par 6 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, elle soutient le renvoi du postulat à la Municipalité.

Le président : – Monsieur Philipoz, avez-vous un commentaire ou quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Roland Philipoz (Soc.), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Je déclare mes intérêts : je suis membre du comité de Pro Vélo Lausanne.

L'intention de ce postulat est de rendre la circulation cycliste plus simple et plus sûre en ville de Lausanne. Par ailleurs, on connaît les qualités du vélo. C'est sain pour celui ou celle qui le pratique, c'est non polluant, c'est rapide, c'est peu encombrant sur l'espace public. Bref, c'est un moyen de transport idéal, qu'il s'agit de promouvoir si on souhaite un développement durable.

L'un des moyens de favoriser le vélo est de permettre aux cyclistes d'emprunter dans les deux sens les rues à sens unique. Tout simplement parce que l'impossibilité de croiser s'applique aux véhicules larges et pratiquement jamais aux vélos. Il est donc normal de ne pas frapper les cyclistes d'une interdiction absurde pour eux. C'est pourquoi on a inventé le contresens cyclable, donc cette possibilité de passer, à vélo, dans le sens interdit. Il faut évidemment l'accompagner avec des mesures de signalétique, afin de garantir la sécurité. Mais pour y parvenir, il faut avant tout instaurer une véritable culture du contresens cyclable, parce que les automobilistes qui risquent de se trouver nez à nez avec un cycliste doivent prendre l'habitude de ce genre de situations et que ce ne soit pas une surprise. C'est tout le but du mot «systématique», controversé en commission. L'idée est que le contresens cyclable ne doit pas être une exception mais devienne la règle.

J'ajoute encore deux choses. D'abord, la logique systématique a déjà été adoptée en Belgique et ça se passe bien. Ensuite, mon postulat n'est pas excessif, puisque la mise en place systématique n'est demandée que dans les nouvelles zones 30 et pas ailleurs. Pour le reste, il s'agit d'intensifier une politique communale déjà existante. Nous en avons discuté en commission et je salue cette politique communale.

Enfin, je rappelle que plus de 18'000 Vaudois et Vaudoises ont signé la pétition de Pro Vélo pour de meilleurs aménagements cyclables en Suisse romande. Dix-huit mille signatures en Suisse romande, c'est plus que le nombre des signatures qui ont demandé la troisième voie autoroutière entre Lausanne et Genève. J'aimerais que vous soyez attentifs à ces personnes et je vous enjoins de penser à elles en acceptant de renvoyer cet objet à la Municipalité.

M. Bertrand Picard (LE) : – Voici un bel exemple d'«ayattollisme cyclocratique». En effet, les postulants demandent que la circulation cycliste soit systématiquement autorisée dans les deux sens dans toutes les zones 30 de la ville. Qu'importe que la pente de ces rues s'y prête ou non, que la descente soit trop forte pour la sécurité des cyclistes eux-mêmes et surtout pour celle des autres usagers, notamment les piétons, ou que les virages gênent la visibilité. Qu'importe aussi que la circulation éventuelle de bus puisse en être entravée. Qu'importe encore que la largeur de la rue ne

permette pas la création de telles voies cyclables ou que les bordiers y soient opposés ou que les normes législatives l'interdisent. Qu'importe ! Yaka, systématiquement.

LausannEnsemble n'est en aucun cas opposée au développement de la mobilité douce, notamment cycliste. Mais nous pensons qu'il faut savoir raison garder. Actuellement déjà, la Municipalité et les services concernés font leur possible pour permettre un usage facilité des deux-roues. Mais en tenant compte de la réalité du terrain, bien loin de la systématique voulue par les postulants.

Il vous revient donc de choisir entre l'intransigeance des postulants, qui exigent la systématique de ce double sens, ou le bon sens et l'équilibre que proposent les services de M. Français. Pour leur part, les membres de LausannEnsemble, par ma voix, ont choisi le parti de la raison et vous recommandent de refuser clairement le renvoi de ce postulat, en l'état, à la Municipalité.

M^{me} Esther Saugeon (UDC) : – En effet, beaucoup trop de cyclistes ne respectent pas assez les règles de la circulation routière. Circulation sur les trottoirs, dans les rues piétonnes, non-respect des signaux routiers et des feux en général. Alors envisager que les cyclistes respectent les limitations dans les zones 30 km/h est déjà très optimiste, voire utopique. Mais les voir rouler à contresens dans ces zones souvent dépourvues de trottoirs représente un danger supplémentaire, tout particulièrement pour les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Les automobilistes, eux, verront débouler les cyclistes à contresens. C'est donc pour des raisons de sécurité, mais aussi parce que le service de la Ville concerné met déjà tout en œuvre pour faciliter la circulation des vélos à chaque fois que c'est possible, que notre groupe ne soutient pas ce postulat, mais aimerait d'abord et avant tout constater plus de civilité de la part des cyclistes en ville.

M. Johan Pain (AGT) : – Déclaration d'intérêts : je suis chauffeur de bus, donc je côtoie régulièrement les cyclistes, malheureusement dans nos voies de bus. C'est un sujet qui date de plus de dix ans, où nous avons fait une pétition afin de bien séparer le trafic. Les cyclistes, nous les soutenons dans le sens où ils doivent avoir des priorités de circulation dans les rues lausannoises, mais cela ne doit pas se faire au détriment de ces autres moyens de mobilité douce que sont les transports publics.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'on parle de renforcer la signalétique. Le problème, c'est qu'avant de renforcer une signalétique, il faut que celle mise en place soit déjà respectée par les milieux cyclistes. Et je peux vous dire que nous faisons le constat – en étant généreux – que 90% des cyclistes ne respectent pas la signalétique en ville de Lausanne. Je ne parle pas des trottoirs, seulement de la signalétique.

A mon avis, pour accompagner, on peut prendre des mesures de développement. Je suis pour développer l'utilisation du vélo à Lausanne, mais cela devrait être accompa-

gné d'une campagne de sensibilisation et de contrôle par rapport au respect de la signalétique à Lausanne. D'autres villes le font, Fribourg, Zurich, où des constats ont été établis. Oui, on fait un effort, oui, on met des voies cyclistes à Lausanne, la signalétique. Le contresens, pourquoi pas, mais il faut une mobilité douce deux-roues respectueuse. La sécurité passe dans un premier temps avant tout par une campagne de sensibilisation, qui indique bien ce que doivent faire les cyclistes et ce qu'ils ne doivent pas faire. On le fait pour les automobilistes, on le fait pour les transports professionnels, on le fait aussi pour les piétons, pourquoi ne pas mettre tout le monde au même niveau de respect des règles de la circulation ?

M. Maurice Calame (LE) : – Il y a de nombreuses années, j'avais déposé une motion demandant de créer une piste cyclable au bord du lac, allant de la commune de Pully à celle de Saint-Sulpice. Après quelques années, la Municipalité a réalisé cette piste cyclable. Dans sa réponse, elle a en outre créé le poste de « Monsieur Vélo ». Aujourd'hui, nous constatons que les motions et les postulats foisonnent. LausannEnsemble a de la peine à comprendre cette prolifération, d'autant plus que les cyclistes se comportent de plus en plus de manière inadéquate. Nous l'avons entendu de nombreuses fois. Il me semble, ainsi qu'à LausannEnsemble, que les deux-roues et en particulier les cyclistes doivent respecter les règles de la circulation. Les règlements appliqués sont incompréhensibles, actuellement. Rouler sur les trottoirs ou dans les sens uniques, pourquoi pas, mais selon quelles règles précises ? Il y a des problèmes, il faut les résoudre.

C'est la raison pour laquelle nous allons déposer un postulat sur la circulation des deux-roues non motorisés. Il faudra aussi se préoccuper des vélos à moteur électrique. Ce soir, il ne s'agit pas de développer une motion ou un postulat, mais d'annoncer que le groupe LausannEnsemble va plancher sur une initiative qu'il proposera prochainement à notre Conseil.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Je déclare aussi mes intérêts : je suis également membre de Pro Vélo. Avec quelques divergences...

La règle, dans les zones 30, c'est d'utiliser le contresens comme outil, comme mesure de modération. J'ai essayé de vous faire changer d'avis sur cette dimension systématique, parce que je crois que les arguments donnés entre autres par M. Pain doivent être pris en compte. On ne peut pas le faire partout. A partir du moment où vous dites que nous devons appliquer cette mesure dans toutes les zones 30, nous pourrions arriver à ne plus en aménager, parce que cette mesure n'est pas applicable. Une fois que nous aurons mis en place toutes ces zones 30 avec des contresens cyclistes, faisons cette lecture dans toute la ville. En écoutant M. Pain, j'ai pensé au chauffeur de bus qu'il est, roulant à l'avenue de France. Est-ce que vous imaginez là un contresens cycliste, vu la largeur de la rue et l'effet de la pente ? Vous me dites que oui, je suis heureux de l'entendre, mais sachez que lors

de l'étude qui sera réalisée par les spécialistes – entre autres par l'Autorité de surveillance, puisque nous avons une délégation de compétence – la première chose qu'ils feront, c'est de supprimer notre délégation de compétences, parce qu'en termes de sécurité, ça ne fonctionne pas.

J'ai essayé pendant cette séance de vous dire que nous entrons en matière parce que nous devons systématiquement étudier si quelque chose est possible, mais faire croire que nous pourrions mettre systématiquement un contresens dans les zones 30, ce ne sera pas possible. Vous avez le droit à l'expression, mais vous ralentirez le processus des zones 30 par votre décision.

M^{me} Florence Germond (Soc.): – Je déclare aussi mes intérêts : je suis membre du comité de Pro Vélo.

J'aimerais préciser une chose importante par rapport à ce postulat. Je pense qu'il a été mal compris ou mal lu. Je relis la phrase qui pose problème : « *Rendre systématique l'aménagement de contresens cyclables sécurisés dans toutes les nouvelles zones 30, à l'exception des rues où il est démontré que cela n'est pas possible.* » Il est bien précisé, c'est écrit noir sur blanc : « *à l'exception des zones où il est démontré que cela n'est pas possible.* » Il est évident que pour tous les exemples que M. Picard a donnés, il n'y aurait pas de contresens cyclable. C'est indiqué dans le corps même du postulat, on ne va pas envoyer les cyclistes se tuer dans les rues de Lausanne. Ne nous faites pas dire ce que ce postulat ne dit pas. Je vous invite à soutenir ce postulat parce qu'il est raisonnable et dit bien que nous ne demandons pas de rendre cet aménagement systématique où ce n'est pas possible.

Par rapport aux éléments mentionnés par M. Pain, en effet, les associations cyclistes et les chauffeurs de bus ont souvent discuté de cette question. Elle est importante, les bus doivent pouvoir circuler rapidement dans la ville et avoir la priorité. Il y a quelques moutons noirs, comme partout, comme dans toute association et à ce propos il y a toujours eu une ouverture pour discuter avec les chauffeurs de bus. Mais, Monsieur Pain, c'est un tout autre sujet que celui de ce postulat. Si on aménage le type de solutions proposées ici, vous aurez moins de cyclistes sur vos voies de bus. Justement, Monsieur Pain, c'est important de soutenir cette idée et, si je me réfère à votre intervention, je ne crois pas que vous vous opposiez au postulat, mais que vous souleviez simplement un autre problème.

Je prends note que, comme d'habitude, la droite de ce Conseil est contre les mesures de mobilité douce. Nous avons l'habitude. Elle fait croire, en période d'élections, qu'elle y est favorable, mais on voit dans les faits, quand nous proposons quelque chose de concret, que la droite de ce Conseil s'y oppose.

Quant aux cyclistes, il y a de nombreux comportements inacceptables. Les associations de cyclistes sont les premières à les relever, mais, malheureusement, ce n'est pas

le seul apanage des cyclistes ; certains piétons traversent au rouge, nombre de conducteurs conduisent en téléphonant, coupent des lignes blanches, etc. C'est triste, mais c'est le fait de nombreux acteurs sur la route, alors, s'il vous plaît, ne faites pas des cyclistes les boucs émissaires. Souvent, ils craignent pour leur intégrité physique et je vous invite à parcourir l'avenue de Beaulieu, à remonter la Borde ou le Grey à vélo. Vous verrez si vous vous sentez en sécurité.

Ce postulat est raisonnable, il demande de rendre les contresens systématiques seulement là où c'est possible et où ce n'est pas dangereux. En Belgique, c'est ce qui se fait et cela se passe très bien. Je vous invite à soutenir ce postulat.

M. Vincent Rossi (Les Verts): – Je désire répondre à la critique selon laquelle je suis un ayatollah... Heureusement, M^{me} Germond est intervenue pour relever que c'est écrit noir sur blanc dans le postulat que les exceptions sont évidemment prévues. Toutes les critiques que j'ai entendues jusqu'à présent tombent sous le coup de cette exception. Je ne vois donc pas vraiment où est le problème.

Par ailleurs, je suis le premier à souhaiter que les cyclistes respectent les règles de la circulation, tout comme l'association Pro Vélo. Ce que je remarque, c'est que si on veut que les cyclistes roulent là où ils doivent passer, il faut leur aménager des espaces. Actuellement, ce n'est pas du tout le cas. J'ai entendu derrière moi quelqu'un qui voulait que les automobilistes et les cyclistes soient considérés de la même manière. Tout à fait d'accord ! Il faut aménager des routes pour vélos, tout simplement. Et c'est ce que je demande avec ce postulat.

Pour l'avenue de France, je ne me trompe pas en disant qu'il y a des places de parc le long de cette rue. C'est donc une question de choix politique. Evidemment, si on laisse ces places, on ne peut pas autoriser de contresens cyclable, je suis d'accord. Un choix politique, c'est de décider si on veut ces places de parc ou un contresens cyclable. Ce n'est pas le débat maintenant.

Je rappelle enfin qu'un cycliste, c'est un automobiliste qui a trouvé un moyen de transport plus malin en ville...

M. Alain Hubler (AGT): – J'ai bien aimé la remarque de M. Calame, qui disait que les postulats et les motions sur les vélos foisonnaient et annonçaient, dans la seconde suivante, que le groupe LausannEnsemble allait en déposer un. Eh bien, foisonnera bien qui foisonnera le dernier !

Je n'ai pas d'intérêts au niveau du vélo, parce qu'il y a au moins trente ans que je n'en fais plus. Donc ça me laisse assez indifférent. En revanche, je constate qu'un vélo occupe moins de place qu'une voiture sur la chaussée et que plus il y aura de vélos, plus il y aura de place pour les piétons et pour les personnes plus sensibles dont parlait M^{me} Saugeon. Plus il y a de pistes cyclables, moins il y aura

de cyclistes sur les trottoirs, il me semble. Ce serait assez logique qu'ils ne restent pas sur les trottoirs pour le plaisir d'y être. Donc aménageons beaucoup de pistes cyclables, cela protégera aussi les piétons.

Concernant la volée de bois vert sur les vilains cyclistes qui ne respectent rien : si on ne faisait plus de routes à cause des automobilistes qui ne respectent pas toujours les lois, on se serait peut-être épargné la route de contournement de la Sallaz... Malheureusement, ça n'a pas été le cas.

En fait, le postulat de M. Rossi, que je soutiendrai, comme une bonne partie du groupe A Gauche Toute ! c'est un renversement de vision. Ça me fait penser un peu à la Loi sur l'information. Avant cette loi, tout ce qui était du domaine de l'Etat était secret, soigneusement caché. Un beau jour, on a dit que tout ce qui sort de l'Etat sera a priori public, sauf dans certains cas. Ce que M. Rossi nous propose, ce n'est pas de faire des pistes cyclables quand on peut éventuellement le faire ou quand une Municipalité le veut bien ; on en fait a priori, et si on ne peut pas, on ne les fait pas. C'est une logique qui me paraît beaucoup plus pertinente par les temps qui courent, tant au niveau de l'écologie que des énergies fossiles.

Je vous enjoins d'appuyer ce postulat.

M^{me} Graziella Schaller Curiotto (LE) : – Comme M. Hubler, je n'ai pas fait de vélo depuis très longtemps, mais j'habite dans une zone limitée à 20 km/h qui comprend une piste à contresens. Je constate régulièrement que les gens qui l'empruntent roulent probablement à beaucoup plus que 20 km/h. Je pense que c'est aussi le cas dans les rues limitées à 30 km/h et j'aimerais bien savoir si en commission, vous avez évoqué le contrôle de la vitesse des véhicules qui viennent à contresens. Parce que dans les zones 20, je ne suis pas sûre qu'on puisse rouler à moins de 20 km/h sans tomber de son vélo. J'aimerais bien qu'on mette en place un contrôle de la vitesse dans les rues à contresens.

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – On semble oublier que pas mal de choses ont été faites à Lausanne depuis que nous avons un délégué vélo. Ce dernier a été passablement appuyé par M. Français, ce qui nous a permis, dans un certain nombre de cas – nous n'avons pas toujours été d'accord sur ce qui pouvait être fait – de constater que des réalisations ont été effectuées. Il faut le reconnaître.

Evidemment, cela n'a pas empêché que tout n'est pas encore fait et que tout devrait pouvoir être fait. Si les cyclistes se réfugient parfois sur les trottoirs – je suis navré, j'entends des rires, mais la réalité est là – c'est que les conditions qui leur sont faites sur la route ne sont, de loin, pas l'idéal. Allez par exemple sur la montée de Beaulieu, cela a été dit, pour le savoir.

Je rappelle quelque chose que M^{me} Germond a dit très clairement : la systématique implique l'exception des rues où

il est démontré que ce n'est pas possible. Le bon sens du délégué vélo et de la Direction des travaux doit permettre de garantir que cela soit traité avec intelligence.

Une dernière chose par rapport à la sécurité des cyclistes : une part de proportionnalité doit intervenir. Je rappelle l'article 101, alinéa 3 de l'Ordonnance sur la sécurité routière (OSR) : « *Les signaux et les marques ne doivent pas être ordonnés et placés sans nécessité, ni faire défaut là où ils sont indispensables.* » Cela signifie en d'autres termes qu'il faut, quand on place de la signalisation sur la route, aussi penser aux cyclistes. Parfois, c'est encore oublié. A certains endroits, je suis navré de devoir le dire, il est plus sûr pour un cycliste de brûler un feu rouge que de le respecter. Il y a des endroits où on peut vraiment le voir, par exemple au haut de Tivoli, lors des démarrages : il est plus sûr de passer avant d'être pris dans le flot des voitures. C'est navrant. Là, il pourrait y avoir de la différenciation.

Renvoyer ce postulat, qui permettra d'améliorer la situation, ne provoquera aucun systématisme irréfléchi. Relever l'extrémisme de la systématique est peut-être aussi une forme d'« ayatollisme » – pour reprendre le terme du premier des orateurs. Je vous suggère d'accepter la prise en considération de ce postulat.

M. Jacques Pernet (LE) : – Je désire répondre aux interventions de M^{me} Germond. Vous dites que la droite est contre les vélos. Mais ce n'est pas vrai. D'ailleurs, M. Picard l'a dit. La droite est contre le dogme. Vous dites qu'il y a des exceptions, mais expliquez-moi cette notion de systématique. Systématique et exception sont deux mots qui ne peuvent pas s'accorder. Vous demandez systématiquement des doubles sens, et vous dites qu'il y a des exceptions. Mais où se trouve l'exception et où se trouve la systématique ? Vous auriez dit : « dans toute la mesure du possible », « où cela est possible », cela aurait très bien passé. Donc nous ne sommes pas contre le vélo, de loin pas, la droite l'a dit à plusieurs reprises.

D'autre part, le vélo n'est pas à la portée de tout le monde. Seule une petite tranche de la population peut, de manière physique, se déplacer en vélo. Il ne faut pas en faire un atout généralisé. On oublie de parler, et M. Pain l'a bien dit, des dangers du vélo. Et on n'a pas parlé des enfants. Combien d'enfants font du vélo ? Vous êtes beaucoup trop permissifs. On a parlé de l'avenue de France, et je vois mal un enfant débouler à contresens dans cette rue, qu'il y ait des voitures stationnées ou pas. Ce n'est pas une position qui peut être logiquement plébiscitée.

M. Rossi dit que c'est bien d'éduquer les automobilistes. Je lui répondrai que les automobilistes qui roulent dans notre ville ne sont pas tous des Lausannois, ce sont des gens qui viennent aussi de l'étranger, et qui sont peut-être frappés ou choqués de voir un cycliste rouler à contresens. Il faut aussi en tenir compte. C'est pourquoi le mot « systématique » doit être, à mon sens, supprimé de ce postulat. Dans ce cas, Lausanne n'a rien contre.

M. Guy Gaudard (LE) : – Je décline mes intérêts : je ne fais pas partie de Pro Vélo, mais du Touring Club suisse. Avant de parler d'autorisation de rouler en sens inverse pour les vélos, il faudrait entamer une campagne de sensibilisation pour ces derniers, afin qu'ils portent obligatoirement un casque, qu'ils aient un gilet, des avertisseurs, des feux de signalisation. Certains cyclistes à Lausanne se croient tout permis, ils ont un sentiment d'impunité lorsqu'ils enfreignent régulièrement les lois de la circulation routière. On peut se demander si cela ne vaudrait pas la peine, lorsqu'un cycliste grille un feu rouge et que ce monsieur ou cette dame est titulaire d'un permis de conduire, de le lui retirer. Une fois que ces sensibilisations seront faites, on pourra peut-être parler du sens inverse dans les sens uniques.

M^{me} Myriam Tétaz (AGT) : – Etant de gauche, je m'insurge contre la remarque qui veut que ce débat soit un débat gauche/droite. Malheureusement, on ne parle pas assez des piétons. On parle toujours des possibilités des voitures, des rues où les voitures peuvent passer, les cyclistes aussi, et on oublie que, pour les piétons, les vélos à contresens sont vraiment un danger. Je suis obligée de vous décevoir, peut-être, mais là où il y a des pistes cyclables, nous avons malheureusement aussi des vélos sur les trottoirs. Et moi qui suis toujours à pied, je peux vous dire que j'ai plus peur, en fin de compte, des cyclistes que des automobilistes. Parce qu'ils brûlent les feux en dépassant les voitures. (*Rumeurs, applaudissements.*)

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Je commencerai par une déclaration sur les volontés de la Municipalité. Dans le programme de législature, cette dernière a choisi d'aboutir tous les cinq ans à la réalisation d'une série de choses. Dans les moyens que vous lui avez donnés, le premier auquel il a été fait référence était d'avoir des spécialistes qui accompagnent l'Administration pour réfléchir à la mobilité douce, en particulier le délégué piétons puis le délégué vélo. Aujourd'hui, vous lisez dans le « petit livre vert » que nous mettons en œuvre les zones 30 et unifions la lecture de celles-ci.

Je parlais tout à l'heure de la systématique, en répondant à M. Rossi. Cette contrainte que vous nous imposez peut nous poser des problèmes, nous l'avons dit en commission. Si je me permets de réagir en tant que directeur des Travaux à propos de l'application de ces mesures et de la contrainte qu'elles impliquent, c'est parce qu'elles freinent la mise en place des zones 30. Aujourd'hui, 16% du réseau comprennent des zones pour cyclistes, ce qui correspond à plus de 5,6 km, dans lesquels il y a des contresens. Nous vous avons dit aussi que 7% de ce réseau, soit 2,3 km, pourraient être réalisés assez facilement. J'ai donc dit que la Municipalité pouvait faire un certain nombre de choses rapidement. D'autres, en revanche, sont quasiment impossibles. D'abord, parce qu'elles entrent en contradiction avec un programme en cours dans les zones 30, et ensuite parce qu'il n'y a pas l'opportunité d'entreprendre les travaux que vous demandez pour instaurer des contresens. Cela pose

une contrainte pour l'étude, parce que nous sommes respectueux de ce que vous votez ici et des débats que vous tenez en commission et en plenum.

Nous vous l'avons dit, si vous faisiez une déclaration indiquant que nous devons trouver une solution « dans la mesure du possible », raisonnable, en prenant en compte aussi l'avis des habitants... Parce que quand on met en place des zones 30, on prend l'avis des habitants. Si vous choisissiez de supprimer toutes les voitures de l'avenue de France pour les remplacer par une zone cyclable – c'est un vœu que je peux respecter, il ne me pose pas de problème, vous pouvez l'exprimer. Mais je ne suis cependant pas sûr que les habitants de l'avenue de France l'accepteront vraiment. Et je me vois mal arriver dans ce quartier et faire de la provocation en proposant cela. Parce qu'il y a une dimension de raison.

Nous vous avons aussi dit en commission que nous faisons systématiquement une étude. Donc nous avons presque répondu à votre postulat. On pourrait même dire que, compte tenu des réponses que nous vous avons données, vous devriez être satisfaits des études que nous réalisons et que nous allons de l'avant. C'est pour cela que je me suis permis de réagir tout à l'heure. La sécurité est fondamentale. Vous avez eu en commission l'information sur toutes les rues lausannoises dans lesquelles il y avait des priorités. Non ? Je suis prêt à vous la donner maintenant, je l'ai avec moi. D'après moi, ce sont les annexes qui ont été transmises lors de cette séance. Nous connaissons toutes les rues lausannoises dans lesquelles on peut le faire.

On peut évidemment ajouter du temps administratif pour vous donner ces réponses complémentaires. Pourtant, j'avais l'impression que nous vous avions déjà donné bien des renseignements, d'autant plus qu'une structure vélo existe à Lausanne, qui travaille très positivement avec les associations dont vous faites partie. Nous trouvons souvent des solutions.

Je tiens quand même à faire une déclaration. Je suis moi-même cycliste régulier dans Lausanne, pour le travail et pour le loisir. Je dois reconnaître que dans certaines zones, tout directeur des Travaux que je suis, qui a envie d'apporter la solution la plus rapide possible, ce n'est pas facile de se déplacer. En effet, aujourd'hui les connexions des zones vraiment sécurisées les unes aux autres n'existent pas. Il y a plusieurs problèmes à régler et j'espère que grâce à des travaux assez importants – par exemple ceux du chauffage à distance, qui sont en cours et toucheront passablement Sous-Gare – nous pourrions trouver des solutions pour améliorer la sécurité des cyclistes, le respect de ces derniers à l'égard des piétons et des transports publics.

C'est un vaste chantier, qui nécessite consensus et compromis.

M. Mathieu Blanc (LE) : – Je ne sais pas si j'apporterai encore d'autres arguments, mais les Libéraux-Radicaux de

cette assemblée estiment nécessaire de réagir rapidement aux propos de M^{me} Germond. On ne peut pas laisser dire que la droite ne se soucierait des vélos qu'en période électorale. Je rappelle deux exemples symboliques : celui de M. Calame, qu'il a mentionné, la première piste cyclable à Vidy. C'est lui qui l'avait demandée. Les policiers à vélo, c'est notre collègue Serge Segura. M. Santschi a relevé l'action de notre municipal PLR sur le dossier du vélo. Il s'est engagé, il l'a rappelé encore dans son intervention. Donc cessons de faire de ce sujet un clivage gauche/droite. Nous l'avons dit : examen systématique, oui, rendre systématique, non. Laissons la sagesse de la Municipalité œuvrer en la matière. Je vous invite donc à refuser le renvoi de ce postulat.

M^{me} Sophie Michaud-Gigon (Les Verts) : – Je ne répéterai pas les arguments. Puisque tout le monde a l'air d'accord et favorable à la mobilité douce, j'aimerais encourager l'assemblée à soutenir ce postulat. La Municipalité saura l'interpréter avec la marge de manœuvre nécessaire à son travail. D'après moi, ce serait faire preuve d'immobilisme de ne pas accepter un tel postulat et faire preuve de bon sens d'approuver une mesure qui n'est pas révolutionnaire, mais va dans le sens de la mobilité douce que nous plébiscitons tous.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Je rappelle que c'est un postulat et non une motion. Le mot «systématique» gêne, je le comprends. Si cela avait été possible, j'aurais proposé d'amender mon postulat maintenant, mais ce n'est pas possible. Je renonce, mais je fais volontiers une déclaration de souhait de la manière dont j'aimerais que soit interprété le point qui comprend ce mot «systématique», qui dérange tant. L'idée, comme l'a dit M. Hubler, c'est de renverser la logique, que le contresens cyclable soit la règle et non l'exception. Evidemment, on ne peut pas le rendre systématique partout et de façon autoritaire. Ma demande s'articule ainsi : j'aimerais que l'aménagement de contresens cyclables sécurisés soit l'option par défaut pour toutes les rues à sens unique dans les nouvelles zones 30. L'étude d'une variante sans contresens cyclable est systématique pour les cas où un problème de sécurité ou d'une autre nature l'impose. Cela peut être – je m'adresse spécifiquement au directeur des Travaux – l'avis des habitants, évidemment. Il faut en tenir compte lorsqu'on introduit un tel marquage de contresens cyclable. Je propose donc d'étudier systématiquement s'il est impossible d'instaurer un contresens cyclable. J'espère que, dans ce sens, le mot «systématique» ne vous dérange pas.

Dernière chose : pour la culture qu'il faut instaurer à l'égard de ces contresens cyclables, un bon marquage au sol permet aussi de bien sécuriser et de rendre attentifs les automobilistes pour éviter les accidents. Mais, évidemment, la dimension de la sécurité doit être particulièrement prise en compte.

Le président : – Il est bien entendu que nous voterons sur le postulat tel qu'il a été rédigé.

M^{me} Florence Germond (Soc.) : – J'aimerais vraiment vous inciter à lire correctement le texte du postulat, pas comme le fait M. Blanc. Il est bien prévu que lorsque ce n'est pas possible, il ne faut pas aménager de contresens. Par exemple, si la largeur n'est pas suffisante, ou s'il y a un virage. En Belgique, c'est le cas : les contresens sont obligatoires dans tous les sens uniques, sauf si la vitesse maximale y est supérieure à 50 km/h, si la largeur n'est pas suffisante ou si des raisons de sécurité s'y opposent. Ce ne serait donc rien de révolutionnaire. Enfin, vous l'avez entendu, le postulant, M. Rossi, s'engage à aller dans le sens voulu par la Direction des travaux. En conclusion, je vous invite à ne pas faire un raccourci simpliste en partant du fait que certains cyclistes se comportent de façon inadéquate – sur cela nous sommes tous d'accord – pour en conclure qu'il ne faut rien faire dans cette ville. S'il vous plaît, ne faites pas ce raccourci et aidez-nous à promouvoir la mobilité douce à Lausanne.

M^{me} Gisèle-Claire Meylan (LE) : – C'est très rare que je prenne la parole, je sais, et je vais même étonner tout le monde en remerciant M^{me} Tétaz d'avoir bien voulu dire avant moi ce que je pense. Une fois n'est pas coutume, mais je désire le faire, parce que je me dis qu'au milieu de tout cela, on ne parle pas des piétons.

M. Gaudard a mentionné les avertisseurs. Les deux-roues ont l'habitude de débouler à l'avenue du Théâtre derrière nous sans que nous ayons aucun moyen de les entendre. C'est extrêmement gênant pour des gens qui ont le droit de marcher sur les trottoirs.

M. Jacques Pernet (LE) : – C'est bien de comparer, mais comparons ce qui est comparable. Comparer la Belgique, le plat pays, avec Lausanne, ville de collines, n'est pas possible et ce n'est pas réaliste.

Le président : – La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Monsieur le rapporteur, veuillez nous lire la détermination de la commission.

M. Roland Philipoz (Soc.), rapporteur : – Par 6 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, la commission vous propose de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Le président : – M. Vincent Rossi a demandé la parole... (*Rumeurs, protestations.*)

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Je désire seulement dire que les piétons ont déjà leurs contresens cyclables ! (*Rumeurs.*) Pardon, pas cyclables, piétons, bien sûr !

Le président : – Je vous fais voter sur la conclusion de la commission, qui est de renvoyer ce postulat à la Municipalité. Nous voterons de manière électronique, chat échaudé craint l'eau. (*Rires.*) Celles et ceux qui acceptent le renvoi de ce postulat à la Municipalité votent oui. Celles et ceux qui demandent le classement votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Par 51 oui, 34 non et 6 abstentions, vous avez accepté le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Bons sens cyclistes pour les rues à sens unique » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Il est 20 h, j'en reste là pour cette première séance. Nous reprendrons à 20 h 30.

La séance est levée à 20 h 05.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

